



Association Départementale
pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
de la Somme



PROJET D'ÉTABLISSEMENT IME LA CLAIRIÈRE

2015 / 2020

Préambule

L'internat : Défis et Paradoxes

Texte du Docteur DEGAND, médecin-psychiatre à l'IME La Clairière jusqu'en 2004.

L'internat est un lieu d'accueil d'enfants et d'adolescents qui a un moment donné de leur vie ne peuvent plus vivre dans leur milieu familial. La décision de la rupture s'impose tant aux jeunes qu'à l'établissement par l'intermédiaire du "placement".

C'est un "autre lieu" où peut se jouer une autre scène, une autre existence sociale.

Lieu de séparation et d'éloignement, l'internat est également un lieu de relance, de « ré-union ». Le jeune est reconnu comme sujet dans son contexte social et familial. Le moment de la séparation est travaillé dès la procédure d'admission. L'alliance avec la famille perdurera pendant tout le séjour de l'enfant dans l'établissement, dans un constant souci de coopération, de compréhension mutuelle, de restauration des liens (à chaque fois que cela est possible).

Lieu enveloppant, contenant et protecteur, capable d'accompagner les mouvements psychiques des jeunes. Il est ouvert sur l'extérieur en constante interaction avec le milieu naturel dans une démarche de rapprochement et d'insertion dans la cité.

Lieu collectif dans lequel des stratégies d'individualisation se développent au travers du projet d'établissement et du projet individuel.

Lieu de soins, non seulement par la relation qui s'établit au travers des actes de la quotidienneté par chaque intervenant dans le but de donner ou de redonner au sujet sa dignité et son intégrité, mais aussi par le recours à des compétences spécifiques : le suivi thérapeutique est possible, il n'est pas systématique sur le plan des entretiens ; il l'est au niveau de l'observation et de l'évaluation des compétences de chaque enfant.

INTRODUCTION

La publication des Nouvelles Annexes XXIV au journal officiel du 31 octobre 1991, apporte des modifications importantes pour, entre autre, les Instituts Médico Educatifs, à savoir la référence du projet pédagogique, éducatif, thérapeutique dans les textes, la précisions des objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer la prise en charge des enfants et des adolescents admis dans les établissements spécialisés.

Ce document que vous allez pouvoir consulter, est une suite directe du précédent projet d'établissement de l'IME la Clairière écrit en 2001. Cet écrit s'en inspire et souligne les avancées, les évolutions, les modifications et les mutations subies par l'établissement durant ces dernières années. Ces grands changements sont en lien avec les politiques sociales qui ont évolué et les différents bouleversements supportés par le secteur médico-social.

L'établissement se veut au plus près des prises en charge dont il a la charge, à savoir les jeunes qui lui sont confiés par les familles, les Maison Départementale des Personnes Handicapées, et le secteur social et médico-social.

Ce projet écrit précise les axes de travail de l'IME des prochaines années, il s'agit notamment de définir les modalités de réponse de l'établissement à l'évolution de la population accueillie.

Ce travail est le fruit d'une année et demie de réflexion, de rencontres, d'échanges, d'observations et de remises en question dans une vraie démarche participative. Il a donc mis à contribution l'ensemble des personnels, des secteurs et des services, à différents niveaux, en direction d'un objectif commun d'être au plus près des pratiques et des organisations de l'établissement.

C'est tout d'abord un groupe « *pilotage* », composé de représentants de chacun des secteurs professionnels de l'Institut qui a œuvré à l'élaboration de cet écrit. 13 mois ont été nécessaires pour rédiger les différentes parties du projet, en extraire l'essentiel et mettre en avant chaque secteur et donc chaque professionnel de l'IME. Ce sont les membres de ce groupe qui sont allés à la rencontre de leurs collègues pour mettre en exergue les savoir-faire, les savoir-être et le travail de chacun. La volonté de ce groupe et de sa Direction était bien de mettre en avant la place de chaque professionnel qui, à son niveau, joue un rôle important et primordial dans le suivi et la réussite de la prise en charge et des projets des jeunes.

Enfin, le passage devant un groupe dit de « *relecture* », lui aussi pluridisciplinaire, l'a de nouveau validé.

Première partie

Caractéristiques de l'établissement

« On ne s'implique efficacement que dans ce qu'on a contribué à créer »¹

¹ Honoré Bernard – l'hôpital et son projet d'entreprise - édition Privat - 1990

Le cadre de la mission

1. Caractéristiques de l'association

Nom :

Association ADSEA 80

1 chemin des Vignes – 80 094 AMIENS cedex 3

Tel : 03.22.46.52.35. Fax : 03.22.47.22.05.

Mail : www.adsea80.org

1.1. Nature juridique :

Association Loi de 1901

Création : le 9 avril 1957

Déclaration à la Préfecture de la Somme le 9 avril 1957

Inscrite au Journal Officiel de la République Française des 22, 23 et 24 avril 1957

1.2. Présidence:

- **Présidente** : Mme Annie VERRIER
- **Vice Présidente pour l'IME la Clairière** : Madame Francine MARZEC

L'ADSEA80 s'inscrit dans le secteur social et médico-social qui est caractérisé par la très grande diversité des publics accueillis ou accompagnés, des réponses mises en œuvre, des gestionnaires de ces réponses ainsi que des financeurs et décideurs publics. C'est le fruit de son histoire qui a vu la société civile se mobiliser pour construire des réponses en direction de nos concitoyens les plus fragiles et aller chercher le soutien de la puissance publique pour pérenniser ces initiatives.

1.3. Les grands fondements de l'Association :

- Prendre en compte chaque personne dans sa globalité
- Accueillir des populations de tout âge, aux problématiques très diversifiées
- Prendre en charge les usagers de la manière la plus adaptée possible
- S'engager dans un nouveau projet associatif 2012-2017

Pour encadrer le secteur social et médico-social, plusieurs lois se sont succédées. La loi du 30 juin 1975, relative aux institutions sociales et médico-sociales, a permis de déterminer les spécificités de ce secteur par rapport au secteur hospitalier. Egalement, dès 1975, la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées a reconnu l'obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés.

La loi du 30 juin 1975 a été remplacée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plusieurs objectifs ont été assignés à la réforme opérée par cette loi, notamment "*remettre l'usager au centre du dispositif*", favoriser l'expérimentation de nouvelles formes de réponse, développer les coopérations entre établissements et services, etc.

Dernièrement la loi du 21 juillet 2009 a induit de profonds changements en matière de régulation du secteur social et médico-social : création des Agences Régionales de Santé (ARS) ayant dans leur champ de compétence les établissements et services médico-sociaux et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), instauration de la procédure d'appel à projet pour la délivrance des autorisations de création, de transformation ou d'extension des ESSMS, la possibilité de conclure des CPOM, révision du calendrier des évaluations internes et externes des ESSMS...

Le plan santé mentale 2005-2008 préconisait le développement et l'amélioration de la coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans la prise en charge des personnes.

Le volet "*psychiatrie et santé mentale*" du SROS (schéma régional d'organisation sanitaire) de troisième génération réforme le secteur de la psychiatrie avec par exemple l'ambition d'accentuer l'articulation entre les champs sanitaire, social et médico-social.

Ces changements législatifs ont accompagné les évolutions de l'Association et de ses établissements.

L'association a donc dû s'adapter aux évolutions historiques et législatives et se donner les moyens d'une bonne gestion des établissements mais également en tant que porteur de projets.

Dès 1990, l'élection d'un nouveau bureau directeur et le souhait de mettre en place un siège associatif marquent un tournant dans l'histoire de la vie associative. Une réflexion autour des valeurs fondatrices de l'association sera menée à savoir l'humanisme, l'altruisme, le civisme et le professionnalisme auxquels s'ajoutent deux principes d'action : la solidarité et la ténacité discrète.

En 2006, sera écrit un premier projet associatif. L'arrivée de Madame Verrier à la présidence de l'association sera suivie par une habilitation du siège associatif en 2009 et la création d'une direction générale dès 2010.

L'ouverture de l'association vers ses partenaires extérieurs s'est intensifiée via la coopération avec d'autres associations (ASRL et Yves Lefebvre) afin de répondre aux appels à projets. Une réflexion est également en cours autour d'un volet psychiatrie.

L'Association est constituée par les personnes physiques et morales qui adhèrent aux présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

L'Association est dénommée "*Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Somme*", A.D.S.E.A. de la Somme.

L'A.D.S.E.A. de la Somme est une association d'action sociale et médico-sociale ayant pour objet la protection, l'accompagnement et l'insertion sociale des enfants et des adultes en difficulté.

Dans le cadre de son projet associatif elle met en œuvre toute action visant à développer ou à restaurer les potentialités d'intégration sociale des personnes confiées à ses services, au moyen de méthodes socio éducatives, pédagogiques, thérapeutiques ou économiques.

Elle crée et gère à cet effet tous établissements ou services au bénéfice d'enfants ou d'adultes en difficulté sociale ou en situation de handicap.

Elle développe son activité dans le cadre des orientations de politique sociale en partenariat avec les pouvoirs publics, et les autres associations et organismes en charge de l'action sociale, de la santé, de l'éducation et de l'insertion.

Elle s'implique dans les instances locales, départementales, régionales en rapport à sa mission. Elle peut être à l'origine d'instances de concertation, d'élaboration et de coopération.

1.4. ...de la Clairière à l'ADSEA 80 :

Le 1^{er} juillet 2013, l'association la Clairière choisit une fusion / absorption avec l'ADSEA 80. C'est au terme d'un travail de plusieurs mois et pour répondre aux nouvelles politiques du secteur médico-social et aux prérogatives de l'ARS de Picardie qu'elle a vu le jour.

L'association la Clairière datait en sa création du 19 décembre 1973. Toujours d'actualité avec la nouvelle association dans ses missions, voici en quelques lignes ce vers quoi elle tendait :

- La finalité de son projet est d'accompagner l'enfant et l'adolescent à se préparer à une vie d'adulte en le confrontant à des exigences de plus en plus grandes pour lui permettre de trouver une place active dans la société actuelle.
- Une pédagogie innovante et différenciée permet de faire accéder, autant que faire se peut, chaque enfant aux apprentissages scolaires, afin qu'il retrouve ou trouve un statut d'élève et puisse accéder aux apprentissages en référence à des programmes nationaux.
- Un service d'accompagnement et d'insertion professionnelle et sociale réactif qui s'appuie sur un réseau important à l'échelle départementale et qui assure un passage vers le monde professionnel aussi cohérent que possible.
- Les prestations de service de l'IME sont adaptées à l'âge et aux caractéristiques de la population présentant en majorité un déficit intellectuel léger et moyen associé ou pas, à des troubles de la personnalité. Pour ce faire, l'établissement met en action des moyens pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques. Ces derniers sont centrés sur la construction du projet individuel personnalisé pour l'enfant et l'adolescent. Ils associent chaque jeune et sa famille au projet individualisé.

1.5. L'agrément

Extrait de l'arrêté préfectoral, fait à Amiens le 13 mars 2002

L'Institut Médico-Educatif "La Clairière" est agréé au titre de la nouvelle annexe 24 du décret n°56-284 du 9 mars 1956 modifié, susvisé, pour recevoir des enfants et des adolescents présentant des déficiences intellectuelles avec troubles du comportement associés, au nombre de 52.

L'arrêté du 14 mars 2002 rehausse le nombre de place total en le passant de 52 à 62. La répartition se décompose comme suit :

- Une section d'enseignement et d'éducation spéciale de 30 places de 6 à 14 ans (24 en internat filles et 6 en externat mixte)
- Une section d'Initiation de première formation professionnelle de 32 places de 14 à 20 ans (24 en internat fille et 8 en externat mixte)

Article 1^{er} : « l'article 2 de l'arrêté 11 mai 1993 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : l'institut médico-éducatif La Clairière sis à Doullens (Somme) et géré par l'association La Clairière est agréé au titre de l'Annexe XXIV du décret du 9 mars 1956 susvisée, pour recevoir des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles ».

1.6. Conventions

- Convention Sécurité Sociale - Avril 1976 -
- Habilitation aide sociale - Janvier 1961 -
- Convention Collective applicable au Personnel : 15/03/1966
- Convention de l'Unité d'Enseignement : 10 octobre 2014.

1.7. Le fonctionnement

L'établissement est en conformité avec, les Annexe XXIV du décret du 9 mars 1956, la loi 2002-2 et celle de février 2005.

Le projet d'établissement garantit la cohérence, la continuité et la qualité des projets individuels. Il est établi pour une durée de 5 ans et constitue un outil de référence fondamental, tant pour les usagers et leurs parents que pour les professionnels et les partenaires.

Il s'inscrit dans les schémas régionaux et départementaux et répond aux attentes et besoins sociaux. Ce projet peut être réactualisé et adapté en fonction des évolutions, des contextes et besoins des publics accueillis.

Le projet est en cohérence avec le projet de l'Association ADSEA 80.

1.8. Les missions

- Accompagner le développement du jeune accueilli au moyen d'une intervention interdisciplinaire qui conjugue des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Cet accompagnement amène le jeune à prendre conscience de ses ressources, de ses difficultés et à se mobiliser pour aller vers plus d'autonomie.
- Favoriser le maintien du lien du jeune avec son milieu familial et social
- Promouvoir l'intégration du jeune dans les différents domaines de sa vie professionnelle et sociale future et préparer l'intégration dans les différents dispositifs adaptés ou ordinaires
- Assurer à l'issue de l'accompagnement un suivi de 3 ans pour chaque jeune.

L'établissement est ouvert toute l'année en dehors de certaines périodes de vacances scolaires. Les vacances de la Toussaint et de Février sont dites « d'activités » et l'établissement accueille les jeunes pendant une semaine. Le mois de juillet est travaillé aussi en temps d'activités.

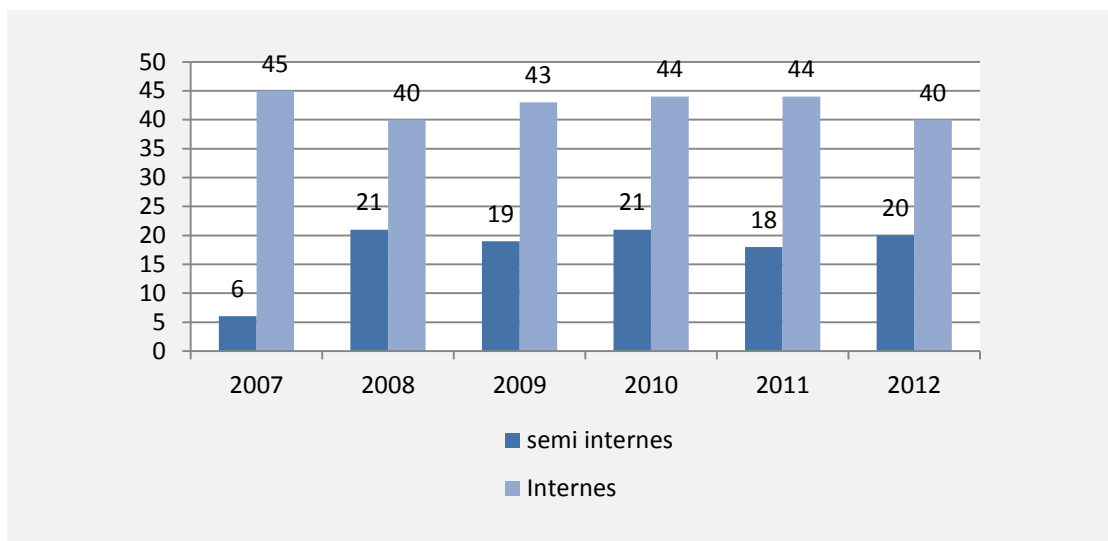
Une présence de 205 jours par an est exigée.

Les jeunes arrivent à l'IME le lundi à partir de 8h30 (en fonction de l'arrivée des transports) et repartent à 17h le vendredi après le temps de classe ou d'atelier.

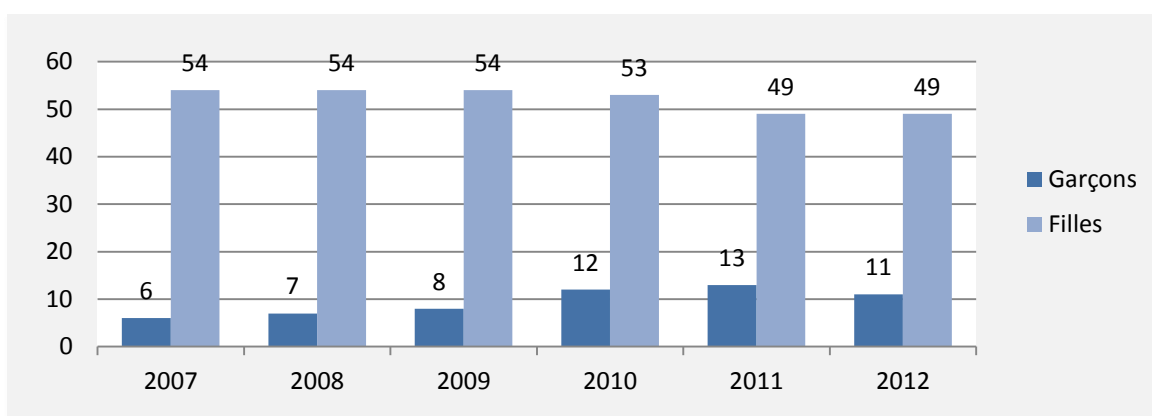
2. Les populations accueillies : les évolutions et les répartitions

2.1. Les premiers chiffres : la courbe des âges et répartition garçons / filles et internes / semi internes

Répartition des jeunes de l'IME par régime Internat / Semi-internat

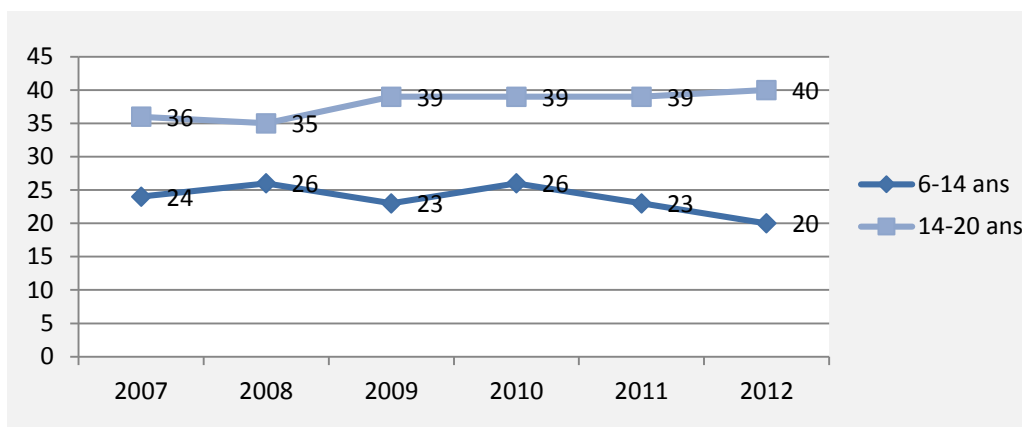


Répartition des jeunes de l'IME par sexe

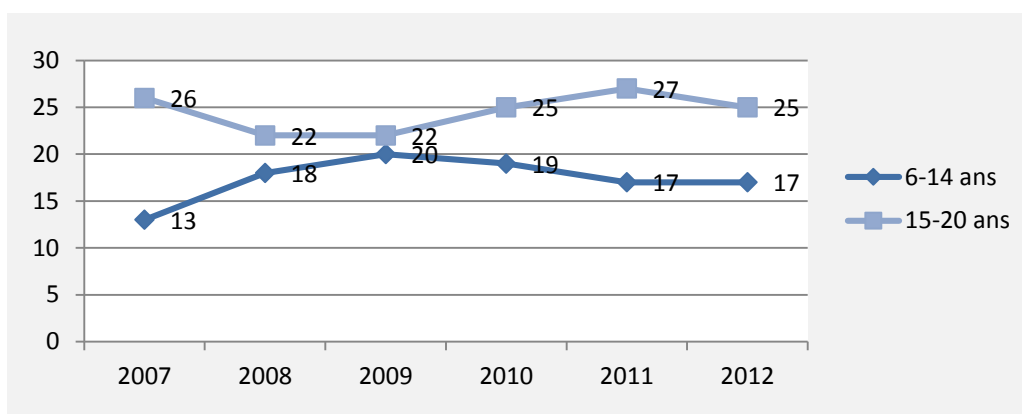


Le nombre de garçons a augmenté considérablement depuis 2007 puisqu'il a plus que triplé (de 6 à 20 jeunes accueillis). A noter que l'ouverture du semi internat date de 2004 et qu'il a fallu que « *les mentalités* » des parents, des professionnels et de la CDES de l'époque changent afin que des garçons puissent s'orienter et être orientés à l'IME la Clairière.

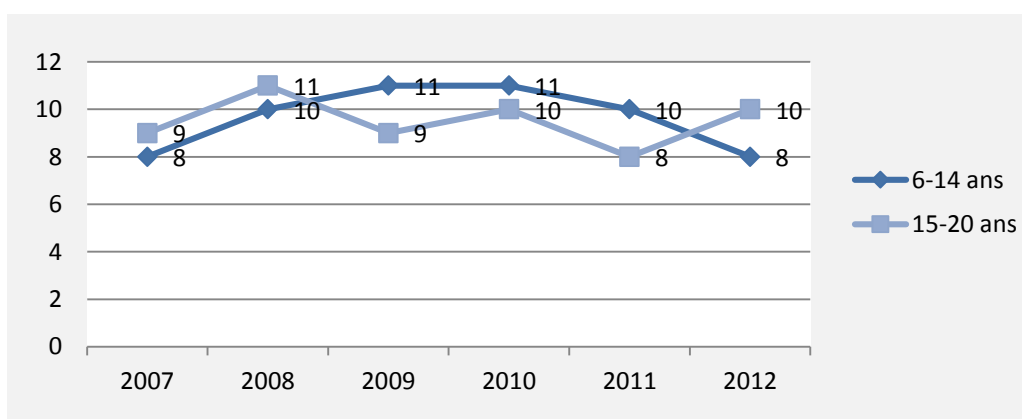
Répartition des jeunes de l'IME par âge



Répartition des jeunes de l'IME par âge pour les internes



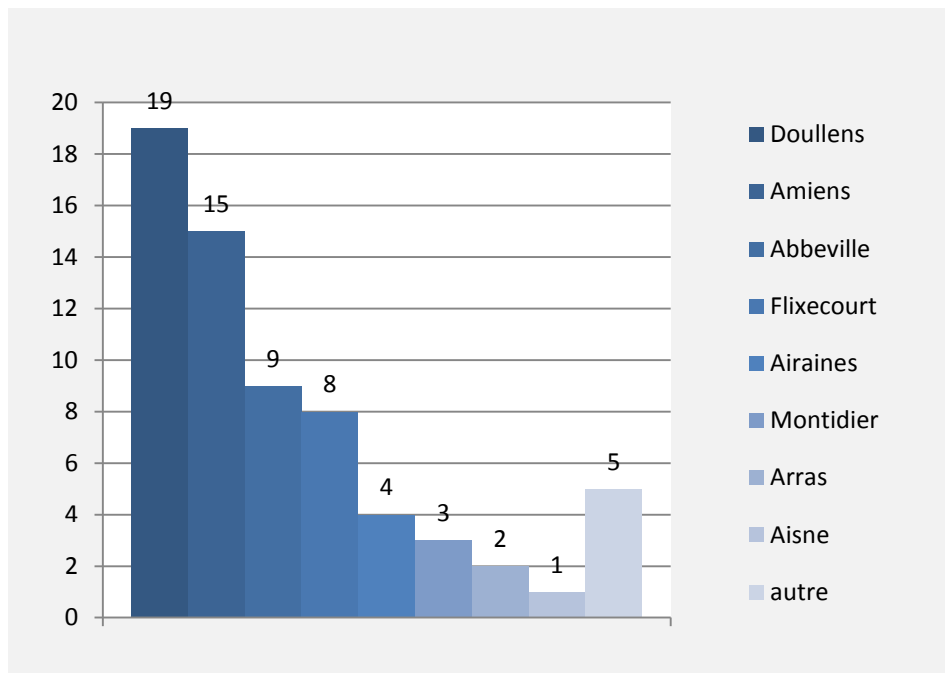
Répartition des jeunes de l'IME par âge pour les semi-internes



On peut remarquer que les chiffres ont peu évolué depuis 2007. La répartition des jeunes par section et par âge est sensiblement la même. L'IME a donc su au cours des années préserver ses sections en nombre.

2.2. Les origines de cette population

a) Les origines géographiques :

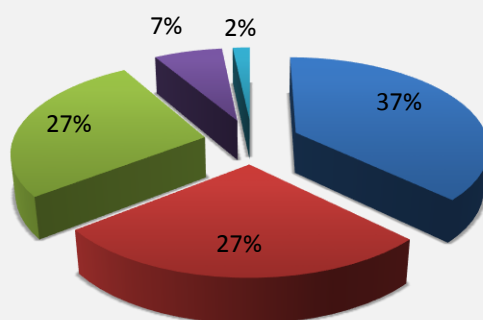


En 2012, les enfants et les jeunes accueillis à l'IME sont majoritairement domiciliés dans la Somme.

b) Les origines scolaires :

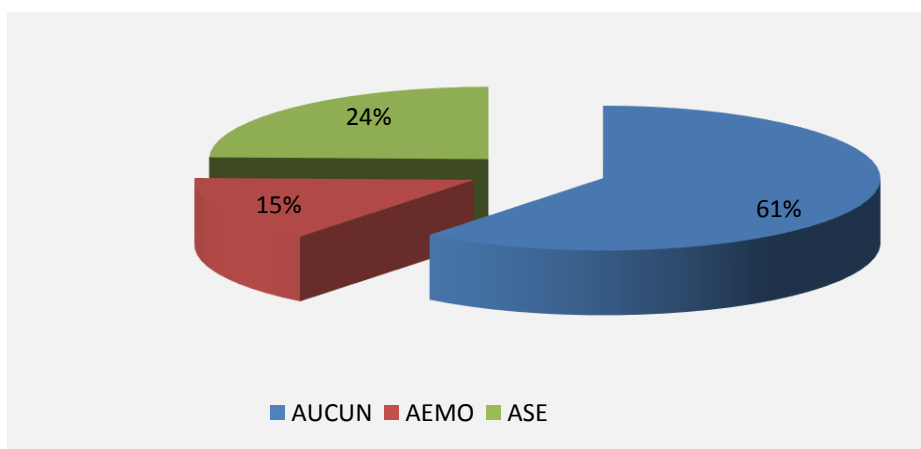
les origines scolaires des jeunes de l'IME

■ école primaire ■ CLIS ■ IME/IEM ■ ITEP ■ ULIS SEGPA



Les enfants orientés à l'IME la Clairière sont issus majoritairement du milieu scolaire ordinaire (primaire), ensuite de classes de CLIS ou d'autres établissements. Quelques enfants viennent de SEGPA ou d'ULIS.

2.3. Les suivis des jeunes et de leur famille en septembre 2013 :



Il est à noter qu'un enfant sur trois est suivi judiciairement en Aide Educative en Milieu Ouvert ou par l'Aide Sociale à l'Enfance.

3. L'inscription de l'établissement dans l'environnement

3.1. L'Histoire

L'Association La Clairière reprend la gestion de l'I.M.P. La Clairière en 1974, Etablissement créé à l'origine et géré par La Congrégation des Sœurs de Marie-Josèphe.

L'effectif de l'Etablissement est alors ramené de 60 à 48 élèves au mois de Septembre de cette même année.

En 1989, la section I.M.Pro est créée avec l'ouverture d'un atelier manuel (bois, peinture et jardinage) à l'extérieur de nos locaux (avenue Flandres Dunkerque). La capacité de l'Etablissement est alors portée à 52.

L'année suivante voit l'ouverture du Restaurant d'Application situé au 1, rue de Haute Visée à Doullens, dans un bâtiment jouxtant l'I.M.E.

En 1993, l'I.M.E. La Clairière est agréée au titre de la nouvelle annexe 24.

En Novembre 1998, l'Etablissement ouvre un premier appartement extérieur (type 5) sur Doullens - résidence Lionel Menut - à disposition du public accueilli dans la Section de Première Formation Professionnelle ; un deuxième (type 4) ouvrant en Janvier 1999.

En 2001 l'IME officialise les sections SEES et SIPFP en place de celles de l'IMP et IMPRO.

Le SAIPS est créé également à cette même période. Sa mission : « *permettre aux jeunes âgés de 16 à 20 ans de construire un parcours d'intégration à la vie sociale mais aussi s'inscrire dans une démarche professionnelle vers le milieu ordinaire de travail ou le milieu protégé* ».

L'arrêté du 14 mars 2002 rehausse le nombre de place total en le passant de 52 à 62.

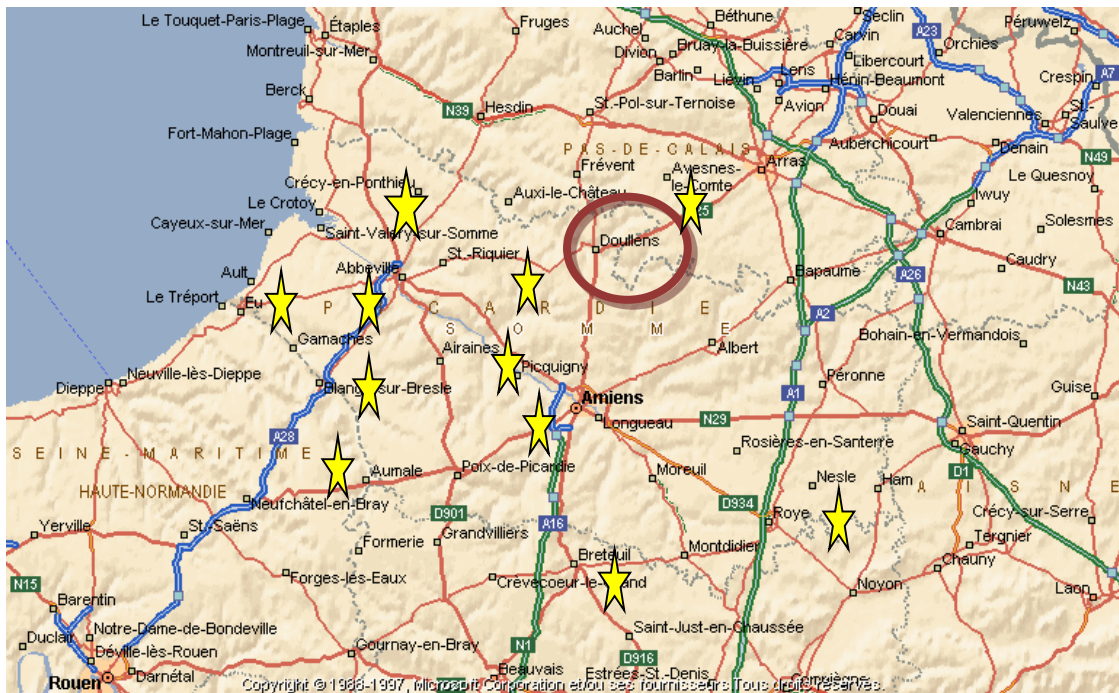
L'histoire de l'I.M.E. est caractérisée par une spécificité : un accueil exclusif en internat pour des filles. En 2004, avec l'ouverture du semi-internat, l'IME s'ouvre à la mixité.

En 2005, l'établissement ouvre un appartement sur Amiens pour la section SPFP. La même année, en septembre, l'établissement loue à Amplier un site pour y implanter trois de ses ateliers : l'atelier manuel, horticulture et créatif. Un projet Ferme pédagogique voit également le jour à cette même date.

En 2006, l'établissement est réhabilité après une année de travaux et un déménagement dans un internat aux abords de Doullens.

Enfin, cette même année, l'Arc-en-ciel, structure pour les 16-20 ans est achevée. Le nouveau restaurant d'application y est intégré dans le même temps. Les appartements extérieurs de Doullens seront fermés cette même année.

3.2. L'implantation géographique / cartographie



Lieu d'hébergement des jeunes orientés vers l'IME la Clairière.

L'établissement se trouve dans une petite ville d'environ 7000 habitants se situant à moins de 2 heures de Paris, 1 heure ½ de Lille. Doullens est aussi un carrefour géographique situé également à 30 kms d'Arras, d'Amiens, d'Albert et d'Abbeville. Doullens est aussi le chef lieu du canton et compte 7167 habitants.

Accès :

Les jeunes peuvent se rendre à l'IME par différents moyens :

Transport en car (TRANS 80)

Transports organisés en interne par l'IME avec des véhicules de l'établissement

Transports en taxi organisés et subventionnés par l'établissement

Pour les personnels, parents, professionnels l'accès peut aussi se faire par la route (Routes (N25, D925, D938))

3.3 La Philosophie de l'établissement

1. Le cadre éthique (les valeurs professionnelles)

Valeurs qui viennent baliser notre engagement

- Savoir-faire
- Compétence
- Valeurs éthiques : respect de la valeur et de la dignité inhérente à chaque individu et des droits qui en découlent.
- Défendre et faire respecter l'intégrité et le bien être physique, psychologique, affectif et spirituel de chaque enfant.

Pour ce faire il s'agit de travailler sur les ressources de l'individu, son implication et celle de ses parents, le respect mutuel, l'absence de discrimination. Le personnel intervient dans un souci de respect des jeunes accueillis. (Appel au code moral)

3.3. Les options de l'établissement

Les grandes lignes : l'individualisation des parcours scolaires et professionnels s'inspire de l'esprit du courant Freinet :

- **Favoriser les intégrations scolaires** car le passage en section d'apprentissage n'est pas une finalité de la S.E.E.S. Ex : autre établissement ou retour en milieu scolaire ordinaire comme la SEGPA avec référent éducatif et pédagogique
- **Favoriser l'émergence d'un projet professionnel** d'où l'importance de la section S.I.P pour la découverte professionnelle (découverte de ses aptitudes physiques et intellectuelles requises, développement de la curiosité, envie, découverte des métiers)
- **Développer des parcours professionnels individualisés** : Travail avec les établissements pour adultes pour connaître leurs attentes et développer les savoirs faire en conséquence. Travail avec les partenaires de formation sur le département (contrat apprentissage, contrat de qualification, parcours d'alternance en attente de CDD, CDI). Travail de prospection important : présentation de l'établissement et confrontation des idées et des objectifs de la réalité locale en termes de stages, d'emploi, de formations professionnelles.
- **Une qualification sociale à la base d'une insertion réussie** : Mettre en adéquation les ressources personnelles des jeunes avec chaque métier (capacités de relation, d'adaptation, d'autonomie, de prise de responsabilité) les possibilités d'insertion étroitement liées au degré de qualification sociale (travail du mercredi matin et accès à l'appartement)
- **Le S.A.I.P.S service détaché de l'internat traditionnel** : Travail éducatif d'accompagnement qui va rompre les situations de dépendance, c'est l'accès à l'autonomisation, la SIPFP n'était qu'une première approche, le SAIPS est le relais dans la continuité des expériences. Les jeunes testent en grandeur nature les projets de vie en autonomie.
- **Un réseau de personnes ressources ou de partenariat** : Réseau qui complète l'équipe institutionnelle. Par leurs compétences, expériences, ces personnes participent à l'évaluation des compétences que possèdent les jeunes (I.M.E, E.S.A.T, C.H.R.S, C.F.A, A.G.E.F.I.P.H, lycée professionnel, mission locale, pole emploi, organisme logement).

Deuxième partie

La méthodologie

Les droits fondamentaux des usagers et la promotion de leur citoyenneté

1. Le respect des lois et les modalités de leur exercice

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 janvier 2002 et aux recommandations des bonnes pratiques de la personne et du projet personnalisé, l'établissement met en œuvre la reconnaissance des droits fondamentaux de l'usager et de son représentant légal.

1.2. La procédure d'admission

La séparation de la famille, toujours douloureuse pour l'enfant, doit être préparée au cours de l'année précédant l'admission.

Une première visite de l'enfant (quand cela est possible), accompagné de ses parents, permet de découvrir l'établissement et de questionner sur les possibilités de prise en charge que celui-ci peut offrir.

Lorsque se dégage une perspective d'admission, la famille et l'enfant sont de nouveau convoqués. Un entretien avec la psychologue apporte des éléments complémentaires et conforte la faisabilité de cette orientation.

Au cours de cette deuxième visite, les parents sont reçus par la Direction qui leur remet les documents nécessaires à la constitution du dossier d'admission. Une période d'essai est alors programmée au sein des classes et du groupe favorisant l'évaluation et la future intégration du jeune.

Lors de la rentrée, ils font connaissance avec les éducateurs responsables du groupe auquel l'enfant est affecté et les enseignants.

Consécutivement à cette procédure d'admission, le jour de l'accueil, l'usager et son représentant légal sont reçus par la Directrice ou le chef de service qui leur remet, à cette occasion, les documents suivants :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Le contrat de séjour.

1.3. La gestion du dossier

Un dossier unique, renseigné et actualisé est ouvert pour chaque jeune accueilli. Il retrace l'évolution du jeune au cours de son accompagnement et comporte les divers volets correspondant aux composantes éducatives, pédagogiques du projet individuel, avec notamment le dossier établi lors de l'admission, les comptes rendus des différentes rencontres et réunions concernant le jeune. Il contient les autorisations écrites demandées aux parents ou détenteurs de l'autorité parentale. Il fait aussi mention des faits notables intervenus dans le cadre de l'accompagnement. Une partie administrative est présente, apportant les éléments utiles tels que les diverses notifications (CDAPH, MDPH, reconnaissance, etc ..), références de sécurité sociale et de mutuelle, etc ...

Ce dossier est soumis au secret professionnel. Les personnes habilitées à consulter le dossier sont celles concourant à la mise en œuvre du projet individuel, soit : les cadres de l'équipe de direction, le médecin psychiatre, les psychologues, l'infirmière, la psychomotricienne, l'orthophoniste, les éducateurs, les enseignants, les moniteurs d'ateliers. La partie médicale est sous enveloppe, conservée sous clés à l'infirmerie. Elle n'est consultable que par un médecin et l'infirmière.

Les stagiaires ne sont pas habilités à consulter les dossiers sauf autorisation de la Direction. Les documents recensés dans le dossier ne sont pas communiqués aux partenaires et aux intervenants extérieurs sauf avec autorisation écrite du jeune (pour le projet individuel) s'il est majeur ou de son représentant légal s'il est mineur. Seule une évaluation tous les deux ans (en général) des prises en charge spécialisées est transmise à la MDPH pour renouvellement des notifications.

1.4. Consultation du dossier par l'utilisateur ou ses représentants légaux

Le jeune majeur ou son représentant légal s'il est mineur ou ses ayants droits en cas de décès peuvent accéder aux informations recensées dans son dossier en adressant au préalable un courrier à la Direction de l'IME.

L'établissement répond à cette demande, conformément à la circulaire du 3 juillet 2009 :

- Au plus tard dans les 8 jours suivant la réception du courrier
- Au plus tôt après un délai de réflexion de 48 heures

Ce délai de communication est porté à 2 mois lorsque les informations médicales datent de plus de 5 ans à compter de la date à laquelle l'information médicale a été constituée.

Un rendez-vous est alors proposé à l'utilisateur ou son représentant légal afin qu'il puisse consulter son dossier. Cette consultation se fait avec l'accompagnement du responsable de l'établissement et/ou d'un psychologue. En effet, il peut arriver que les données contenues dans le dossier soient susceptibles de « déstabiliser » le jeune. C'est la raison pour laquelle l'arrêté du 8 septembre 2003 prévoit que « la communication des informations ou des documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi, s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale ou socio-éducative. »

1.5. La prévention et le traitement des situations et de toute forme de maltraitance

la promotion de la bientraitance

L'établissement s'inscrit dans la prévention de la maltraitance et tente d'apporter une veille quant aux situations préoccupantes confiées et rapportées par les enfants.

D'une part, sur les groupes, en classe ou en atelier, chaque professionnel est conscient de son rôle d'exemple, de repère stable et symbole d'un adulte sein dans ses agissements et dans sa manière d'appréhender l'enfance en difficulté.

D'autre part, l'établissement reste le garant de la lutte contre la maltraitance sous toutes ses formes et réagira, agira, préviendra et assurera un rôle de prévention et d'écoute aux enfants dont il a la charge. C'est pourquoi, l'établissement se veut en lien avec les organismes de la Protection de l'Enfance tels que l'Aide Sociale, l'Espace des Droits de l'Enfant, les Aides Educatives, etc

Enfin, l'établissement a la volonté de former ses équipes à la promotion de la bientraitance pour encore mieux lutter contre toutes les violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, émotionnelles ou verbales faites aux enfants. Celle-ci sera d'ailleurs placée prochainement sur le plan de formation de l'établissement pour l'ensemble des salariés de l'IME.

1.6. Le projet éducatif

Présentation globale

L'internat et le semi-internat constituent une réponse qui n'est pas celle de la dernière solution possible mais plutôt celle qui s'inscrit à un moment donné dans le parcours d'un enfant, d'un jeune, d'un adulte. Le passage de l'état d'enfant, à l'état d'adolescent, puis à l'état d'adulte pose comme principe :

- De quitter son état de dépendance pour s'affirmer en tant que membre d'une collectivité, conscient de ses règles, en trouvant une place en son sein,
- De passer de la nécessité de guidage par l'adulte à la capacité de faire face à des choix et de décider de ses orientations,
- De passer d'une phase où la présence de cadres et de repères extérieurs est indispensable, à un stade où l'intégration et l'intériorisation de l'autorité permet un contrôle suffisant des pulsions,
- De partir de la sphère des désirs qui guident l'essentiel des comportements infantiles à la prééminence de la sphère de la réalité.

L'intervention éducative en internat se situe dans et autour de ces grands principes.

Comme le souligne Reynald Brizais (Maître de conférences en Psychologie Sociale) : « *l'identité est affaire de séparation et non de rupture comme l'adolescent peut par moment le penser.* »

Se séparer, c'est se redéfinir. C'est l'enjeu du passage à l'adolescence. Redéfinir ces liens dans lesquels (et par lesquels) on a été inventé et construit, pour se définir de manière autonome.

L'âge adulte est affaire de distance par rapport à autrui et donc de prise de position. Ce qui est sans doute le plus urgent et le plus utile pour le jeune, c'est de rencontrer des adultes qui sachent prendre position et dire :

- Qui ils sont,
- A quoi ils se sentent appartenir, historiquement, culturellement,
- Ce à quoi ils adhèrent (plutôt que ce à quoi ils croient) et donc ce à quoi ils tiennent,
- Ce qu'ils aiment, plutôt que ce qu'ils croient que le jeune voudrait qu'ils aiment,

Pour se faire, le jeune doit être face à des professionnels qui soient :

- A bonne distance dans l'accompagnement du jeune, attentifs et ouverts
- Consistants, capables de tenir face aux mouvements pulsionnels du jeune qui emprunte souvent les voies de l'agressivité et de la revendication,
- En sécurité
- Suffisamment dégagés des envahissements imaginaires sur leur insécurité, pour être capables de sanctionner les écarts du jeune,
- Repérants, capables de présenter le monde aux jeunes dans sa réalité complexe et pas seulement d'un point de vue général déprimant parce qu'eux-mêmes pourraient être déprimés,
- Stimulants, capables de soutenir le désir de vie qui s'exprime chez ces enfants et chez ces adolescents pourtant submergés par l'angoisse.

L'accueil du jeune est donc pensé avant tout comme l'organisation d'une suppléance familiale et non comme une substitution, un remplacement ; les éducateurs ayant pour mission conformément à leurs compétences professionnelles de venir en soutien aux parents défaillants.

Le cadre de l'internat et du semi-internat doit permettre que s'effectue un processus dynamique ayant pour objectif de sortir l'enfant ou l'adolescent d'un certain nombre d'impasses insolubles sans une distanciation d'avec son milieu d'origine.

Le secteur éducatif poursuit deux objectifs principaux:

- **Mise en valeur des potentialités** : développement des capacités, de l'autonomie, des possibilités d'expression.
- **Socialisation** par la vie de groupe, l'apprentissage du contrôle de ses émotions et réactions, les activités dans et hors de l'institution.

1.7. Présentation des différents services

Deux services éducatifs sont en place afin de mener à bien les missions de l'établissement que ce soit en internat ou en semi-internat.

Les deux services sont divisés en plusieurs groupes de vie. Chaque groupe a sa spécificité d'accueil mais tente d'être complémentaire du précédent et du suivant. Chaque équipe éducative propose un projet de groupe qui, après avoir présenté une description de son environnement, transcrit les objectifs de l'année et les projets à réaliser.

Les éducateurs accompagnent le jeune dans l'accomplissement de sa vie sociale en menant des actions avec les familles et les différents partenaires sociaux (ASE, AEMO, CMS, etc ...). Le but recherché est le bien être, la responsabilisation, la découverte et la mise en place de l'autonomie en fonction des âges.

1.8. Le service des 6-14 ans

Section des SEES : 6-14 ans		
Régime	Internat	Semi-internat
Capacité actuelle	20	10
TOTAL	30	

1.8.1. La dénomination des groupes de vie et leur implantation géographique

Le service des 6-14 ans se compose de plusieurs groupes de vie :

- Le Sees Enfant
- Sees Ado
- Le semi-internat du Sees

Les deux groupes Sees sont situés dans le bâtiment principal de l'IME rue du collège. Le Sees Enfants sur le 2^{ème} étage, le Sees ado sur le 1^{er} étage. Le semi-internat quant à lui, est situé dans un bâtiment jouxtant l'IME.

1.8.2. Le service du Sees internat et semi-internat

Le groupe du Sees semi-internat accueille 12 jeunes filles et garçons, âgées de 6 à 16 ans, en prise en charge de journée de 8h30 à 17h, à l'exception du mercredi (sortie à 14h). Le groupe jouxte l'IME, il est quelque peu à l'écart de ce dernier mais au centre de la cours de récréation. Il se veut être un lieu agréable, ouvert et coloré.

« C'est le temps d'une pause »

La progression des jeunes en semi-internat est différente de celle des internes. Le jeune restant sur le groupe plus longtemps,

Le semi-internat du SEES

l'équipe se doit d'être vigilante pour éviter toute démotivation ou lassitude. Chacun se voit grandir avec l'arrivée des plus jeunes.

L'accueil du matin est un temps important où le jeune arrive pour déposer ses affaires sur le groupe et peut prendre le temps de se poser, de discuter et d'échanger avant de partir en classe.

La vie du groupe s'appuie sur un règlement réalisé avec les jeunes qui précise les différentes libertés et obligations.

Le travail avec les familles est primordial et facilité du fait de leur proximité (distance maxi 20 kms), les contacts sont réguliers et la possibilité de réguler les interventions peut se faire en « quasi prise directe ». Le cahier de liaison est transmis tous les soirs.

Cependant, pour les familles, la priorité est plus souvent axée sur l'école, les résultats et les progressions scolaires. Il est donc important d'effectuer auprès d'eux un travail de mise en confiance afin qu'ils puissent collaborer avec les éducateurs qui sont partie prenante dans la prise en charge spécialisée de leur enfant.

La gestion du quotidien est aussi appréhendée différemment du fait même de la présence plus restreinte en journée des jeunes (environ 2 heures). Il faut donc trouver d'autres moyens pour travailler auprès de ces derniers.

Les interventions de l'équipe éducative se font donc aussi par la mise en place d'activités de médiation, de soutien et d'accompagnement auprès des classes 1, 2, 3 de l'établissement en lien avec des projets spécifiques.

La présence des jeunes le mercredi matin permet de travailler des notions comme l'autonomie, les déplacements extérieurs, l'aide aux devoirs ...

Enfin, le mercredi après midi, les jeunes repartent chez eux et tentent, pour certains, de tisser des liens avec leur environnement social ou prendre du temps avec leur famille.



Le SEES enfant



Le groupe du Sees enfant accueille 9 filles, en internat, âgées de 6 à 12 ans. Le groupe est situé au 2^{ème} étage du bâtiment de l'IME. C'est aussi le seul groupe qui a un dortoir aménagé, sécurisant et rassurant pour les plus jeunes mais qui favorise peu l'autonomie et l'intimité pour les plus grandes.

« *C'est le temps de l'enfance* »

Le groupe du Sees enfants est repéré comme un groupe d'accueil, comme celui « *des petites* ». Ce sont souvent pour les enfants les premiers apprentissages de la vie en collectivité, des actes et des gestes quotidiens mais aussi pour certains « *l'initiation à la frustration* ». Les rythmes et certaines règles y sont donc différents. Il est primordial d'acquérir des valeurs telles que le respect de l'autre et le bien vivre ensemble. De plus, les enfants de ce groupe sont pour la plupart scolarisés dans la même classe et doivent donc apprendre à vivre et cohabiter toute la journée collectivement.

Pour ce faire, la mise en place de repères clairs et de « *rituels* » sont importants. C'est donner ou redonner des bases et/ou des repères parfois peu ou pas acquis. L'objectif étant qu'au dernier trimestre les

prémises de l'autonomie soient en cours d'acquisition et que peu à peu ces rituels s'effacent ou s'estompent.

L'équipe éducative se compose de 3 éducateurs pour favoriser la prise en charge éducative, un accompagnement individuel le plus proche possible (notamment dans l'apprentissage de la gestion de la toilette, de l'habillage ...). Cette disposition favorise la possibilité à l'équipe d'avoir le regard quasi permanent nécessaire au bon fonctionnement du groupe.

Il est important de faire en sorte que la prise en charge en internat ne soit pas prise comme une punition pour la jeune et sa famille. Il faut replacer cette prise en charge dans une préconisation face à des enfants en échec scolaire avec des troubles associés s'accroissant au fur et à mesure des années, et des familles souvent de plus en plus en difficultés.

L'équipe éducative est très vigilante pour donner à l'enfant du bien être, du confort et un cadre rassurant limitant les angoisses.

Les enfants ont une grande demande affective et l'équipe éducative s'attache à apporter une présence rassurante et des attentions particulières. On tient compte du besoin de l'enfant. Ce qui évoluera avec une prise de distance mesurée au fur et à mesure que la jeune grandit.

L'équipe s'attarde à ce qu'il n'y ait pas de rupture nette entre la jeune et sa famille et favorise les liens et les contacts.

L'arrivée se faisant pour certaines très jeunes, il est important de privilégier la relation avec la famille et ce, de façon régulière. Il faut établir une relation de confiance qui perdurera autant que possible tout au long de la prise en charge de la jeune. « *C'est engranger du capital de confiance pour l'avenir* ».

Le groupe du Sees ado accueille 11 jeunes filles, en internat, âgées de 12 à 15 ans. Le groupe occupe la quasi-totalité du 1^{er} étage du bâtiment de l'IME. Le dortoir du groupe précédent laisse place à des chambres doubles ou triples avec salle de bain, c'est donc plus d'intimité.

« *C'est le temps de la préadolescence* »

Pour les jeunes, c'est l'arrivée chez les grandes. Elles viennent y chercher de la liberté, c'est une « *promotion* ».

L'un des objectifs est l'accompagnement à l'adolescence. Les rythmes sont différents du Sees enfant, ils correspondent à un changement du cadre quotidien (la gestion de la soirée, de la toilette, des devoirs, ...).

L'équipe éducative privilégie le travail en individuel et la confiance de la jeune.

Il est nécessaire d'apporter aux jeunes un cadre et des repères structurants et rassurants, ainsi que des règles simples et cohérentes. Le regard de l'adulte prend toute son importance dans la mise en place de ces objectifs.

Le SEES ADO



L'arrivée au Sees ado marque le temps des premières sorties en ville, en groupe (avec autorisation des parents) hors présence des éducateurs. C'est apprendre et acquérir les règles de savoirs vivre et les postures à prendre pour adopter une attitude en adéquation avec l'environnement extérieur. C'est un travail qui se réalise quotidiennement.

Chaque jeune évolue à son rythme. L'équipe éducative accompagne la jeune dans ce passage parfois difficile de l'adolescence avec ses doutes et ses angoisses. C'est aussi gérer les questions liées à la déficience, aux différences de maturité et aux apparences qui dissimulent mal être ou capacités tronquées. Enfin, l'équipe s'attache à préparer le passage vers le groupe suivant à savoir celui du SIP.

Sur tous ces groupes, l'autonomie des jeunes accueillis est travaillée, insufflée et motivée en fonction de l'âge, des projets, des envies mais aussi des compétences. Les activités extra scolaires, les sorties sont donc mises en avant, et pour les plus grands, la préparation aux déplacements en car pour repartir chez eux est proposée (quand la situation géographique de la famille le permet).

1.9. Le service des 16-20 ans

Section des 16-20 ans		
Régime	Internat	Semi-internat
Capacité actuelle	24	8
TOTAL	32	

1.9.1. La dénomination des groupes de vie et leur implantation géographique

Le service des 16-20 ans se compose de plusieurs groupes de vie :

- Le SIP
- L'Arc-en-ciel
- Le semi-internat de l'Arc-en-ciel
- Le SAIPS

Le groupe du SIP se situe dans le bâtiment principal de l'IME rue du Collège.

L'Arc-en-ciel et son semi-internat sont implantés sur une structure annexe, dans le centre ville de Doullens, rue des Poissonniers dans l'ancien presbytère de la ville racheté par l'association et rénové en 2006.

Le SAIPS et les appartements extérieurs sont installés à Amiens, quartier Marivaux en location (OPAC).

1.9.2. Le service du SIPFP internat et semi-internat :

Le SIP Hébergement



Le groupe de SIP accueille 10 jeunes filles, en internat, âgées de 15 à 17 ans et qui y passeront de manière globale 1 à 2 ans. Il est situé dans le bâtiment principal de l'IME au 2^{ème} étage.

« C'est le temps du faire avec »

Ce groupe se définit comme un groupe de transition, un passage du monde de l'enfance vers le monde de l'adolescence voire du jeune adulte.

C'est le passage, sur le plan scolaire, d'une école type « *élémentaire* » à une école décloisonnée en ateliers préprofessionnels et enseignement pédagogique. C'est la découverte des ateliers.

Le passage de ce cap nécessite un accompagnement éducatif, un cadre rassurant.

C'est aussi accompagner la jeune dans la gestion du quotidien, continuer les apprentissages entrepris sur les groupes précédents : c'est l'autonomie dans les actes de la vie courante (l'hygiène, la présentation, la gestion de l'argent, gérer son rythme, les déplacements), en vue d'acquies des compétences sociales et civiques.

Le SIP est en lien direct sur le plan des activités, du quotidien et des clubs du mercredi avec les deux autres groupes du Sees internes de part la configuration de son implantation géographique.

Enfin, le SIP prépare la jeune à sa future intégration sur le groupe de l'Arc-en-ciel, ce qui suppose un travail de séparation du lieu de vie fréquenté pour certaines depuis plusieurs années.

Le groupe de l'Arc-en-ciel accueille 12 jeunes filles, en internat, âgées de 17 à 20 ans.

« C'est le temps du faire faire »

Pour les jeunes qui y sont accueillies, c'est le passage vers les réalités du monde adulte. Cette petite structure est une unité de vie de conception différente.

Même s'il reste dans la continuité de ce qui a été fait précédemment, les changements de rythmes amènent la jeune à prendre le temps, lors de son passage à l'Arc-en-ciel, à devenir autonome (*confection de repas, courses, entretien du linge, démarches administratives ...*), à se projeter dans le monde adulte et à l'inciter à être force de proposition. La maîtresse de maison participe activement à développer cette autonomie.

L'équipe accompagne et encourage la jeune dans les différents temps de sa scolarité, en atelier et en classe.

L'équipe éducative joue un rôle de coordination dans la globalité du parcours du jeune en lien avec les différents services de l'IME, les familles et les partenaires.

C'est aussi pour l'équipe éducative un travail autour de la séparation d'avec l'IME car l'objectif ultime est le départ vers une vie professionnelle et sociale souhaitée, accompagnée et accomplie.

Pour ce faire, l'éducateur « *guide* » la jeune dans la recherche et la gestion de ses stages en lien direct avec le groupe du SAIPS. En

L'Arc-en-ciel



effet « *pour apprendre, il faut pratiquer* ». C'est aussi la motiver à s'impliquer dans un projet d'hébergement.

Le semi-internat de l'Arc-en-ciel



Le groupe du semi-internat de l'Arc-en-ciel est mixte et accueille 7 jeunes âgés de 16 à 20 ans.

« C'est le temps du faire faire »

Il s'agit d'un groupe transversal qui se veut en continuité directe avec le groupe semi-internat du Sees.

C'est un groupe « *nouveau* » qui s'est créé au rythme du vieillissement des jeunes du groupe précédent. Il est donc en construction et en devenir.

La spécificité de la prise en charge des semi-internes impose à l'éducateur une articulation rigoureuse avec les différents intervenants auprès du jeune (ateliers, classes, groupe), Il est donc amené à le voir sur d'autres temps : accompagnement de certains repas sur le lieu des ateliers d'Amplier, actions en lien avec la classe 4, participation à l'accompagnement et à la mise en place de l'axe à la professionnalisation...

Il travaille aussi en lien direct avec le SAIPS pour aider la mise en place des projets professionnels et d'hébergement.

C'est enfin amener le jeune à créer et/ou maintenir le lien social avec son environnement le mercredi après midi lors de son retour en famille à 14 heures.

Le groupe du SAIPS accueille dans sa structure d'hébergement sur Amiens 4 jeunes, de manière générale, âgées de 18 à 20 ans. Il est composé d'une éducatrice spécialisée, d'un assistant social et d'une surveillante de nuit.

« C'est le temps du faire seul ! »

Le SAIPS intervient sur les groupes du SIP (occasionnellement) et de l'Arc-en-ciel dans la mise en place des stages extérieurs des jeunes et dans la construction des projets professionnels et sociaux.

C'est amener la jeune à faire seule, à se construire un socle social. Pour ce faire, l'équipe éducative, par le biais d'évaluations sur l'autonomie, mène des actions sur, la continuité des apprentissages au quotidien, l'appréhension des démarches administratives (CAF, mesure de protection adulte, banque ...), l'orientation vers les partenaires extérieurs (ESAT, SAVS ...) afin d'amener la jeune à une vie professionnelle et à assurer sa vie sociale.

Le SAIPS travaille l'inclusion socio professionnelle en fonction du projet du jeune, de ses souhaits, en lien avec les familles et avec la faisabilité des projets. Il gère de fait, les appréhensions des jeunes à l'insertion. Le SAIPS met en œuvre le processus d'insertion en s'appuyant sur les outils existants pour optimiser la réussite des projets.

Le SAIPS les appartements de Marivaux



C'est « *la dernière marche* » de l'accompagnement de l'IME. Le travail de préparation à la sortie et de séparation prend donc toute son importance.

Enfin, le SAIPS, par son service de suite, a un rôle de conseils et d'orientation pour les anciens jeunes de l'établissement et la mise en lien avec le réseau. Il a pour obligation le suivi de ces jeunes durant 3 ans minimum. C'est une fonction importante de sécurité pour les jeunes sorties et pour leur famille.

1.10. Le projet individuel

« ... proposer à un individu d'élaborer un projet individuel, c'est lui donner l'occasion d'être le sujet de sa propre histoire, et cela par l'analyse de ses besoins et des contraintes de la vie sociale, par une évaluation de ses ressources et par un juste calcul des risques. » cf. Projet d'Etablissement La Clairière de 2001.

Le projet individuel est une des obligations de la loi 2002-2. Il est le prolongement, un « *additif* » du contrat de séjour. C'est l'adaptation du projet d'établissement à l'échelle de l'individu. C'est ce que met en place l'établissement pour répondre aux besoins de l'enfant.

L'idée de projet renvoie au questionnement. Elle intègre automatiquement le mouvement puis/et le changement. En premier lieu c'est un questionnement sur soi. La personne est sujet de droit, sujet de désir, sujet d'une histoire, de trajectoire, de besoins. C'est un processus qui identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie

Au sein de l'IME, le projet individuel a subi plusieurs mutations (d'abord appelé Projet personnalisé, il y a eu plusieurs trames) mais il est présent et travaillé dans les équipes depuis une dizaine d'année et répond aux besoins des équipes de s'interroger sur leur pratiques professionnelles avec les jeunes accueillis.

Il répond à la fois à une logique institutionnelle et à une logique singulière. Il interroge notamment le processus d'accompagnement, le lien avec les familles, la réunion de synthèse déterminante pour l'élaboration d'un projet cohérent, son évaluation et son suivi, etc. Le projet individuel questionne donc directement l'interdisciplinarité, le partage d'informations, l'optimisation du temps, les écrits qui en découlent, la participation des professionnels de l'équipe, celle du jeune, de ses parents et des partenaires.

C'est un recueil de données par les entretiens, la consultation du dossier, les évaluations, les rencontres avec les personnes, les observations ...

1.10.1. Mise en œuvre

« *On écrit pour être lu par l'utilisateur* »

Un coordinateur est nommé au sein de l'équipe afin de constituer le contenu du projet individuel. C'est le plus souvent un membre de l'équipe éducative. Après avoir recueilli l'ensemble des données (sociales, éducatives, scolaires, professionnelles, médicales, thérapeutiques, ...) le coordinateur va formaliser et définir des objectifs et des priorités. Quel est le besoin qui apparaît fondamental ? Il faut traduire les besoins en objectifs. On va dégager un objectif principal qui sera l'idée générale du travail, l'encrage du projet. Enfin, il définira la procédure à adopter, les moyens qu'on va se donner pour y arriver (moyen d'action, personnes responsables, échéances).

Le projet individuel est écrit avec le jeune. Ce dernier donne son avis, émet ses idées et ses aspirations. Il lui est lu avant le passage en équipe pluridisciplinaire.

Le passage et l'approbation du projet individuel s'effectue en deux temps :

- Un avec des représentants de l'équipe de direction, éducative, pédagogique, thérapeutique pour les éléments sociaux. La conclusion est écrite lors de ce temps de travail.
- L'autre avec en plus l'enseignant référent de la MDPH, la famille et le jeune lors de la rencontre pour la rédaction du Projet Personnalisé de Scolarisation.

1.11. Le projet de groupe

Chaque année, après une période d'observation de deux mois environ, les équipes éducatives travaillent autour de leur projet de groupe qui est en lien direct avec le projet d'établissement.

C'est un axe de travail important du secteur éducatif. C'est au travers de cet écrit, qui sera retravaillé complètement ou partiellement (réactualisation possible), qu'apparaissent les principaux objectifs menés par l'équipe éducative durant l'année scolaire ; c'est la ligne directrice, la définition de la structuration du groupe et surtout un repère pour tous. Il met l'accent sur les moyens que va se donner l'équipe éducative pour tenter de réaliser ses objectifs.

Le règlement du groupe y est détaillé, les règles de fonctionnement, l'organisation du quotidien avec les enfants, les activités, etc... Bref, tout ce qui s'apparente à la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent et à la pédagogie qui sera employée.

Le projet de groupe est réalisé avec les groupes d'enfants ou de jeunes afin qu'ils puissent se l'approprier au mieux. Il est un appui pour la cohésion et la cohérence du groupe.

Le projet de groupe s'axe aussi sur l'apprentissage de la vie en collectivité et sur le respect de l'autre. Il se veut dynamique et en lien avec les évolutions sociétales. Il doit s'adapter au groupe de jeunes et parfois se réadapter en fonction des pathologies et des profils des jeunes rencontrés.

1.12. Les clubs et les activités

L'équipe éducative propose aux jeunes de l'établissement diverses activités dans différents temps de journée (le mercredi, en soirée).

Les clubs du mercredi après midi pour les plus jeunes leur permettent d'avoir un moment de détente au milieu de leur semaine. Ces activités sont variées : sport, culture, et... les jeunes ont la possibilité de faire un choix. Toutefois, l'équipe éducative se réserve le droit d'inscrire le jeune dans une activité adaptée en fonction de son projet individuel et de ses besoins.

1.13. Les Activités Physiques Adaptées (APA)

De manière générale, le sport dans sa globalité permet de transmettre des valeurs citoyennes qui intègrent toutes les différences : de sexe, de culture, de religion. C'est un outil fondamental pour l'intégration des jeunes. Il permet de lutter contre l'isolement. La mission et l'objectif sont tout à la fois de contribuer à leur éducation motrice et cognitive, de travailler le mouvement du corps et d'acquérir des savoirs faire (apprentissage des techniques, des règles, ...) afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Le sport peut aider à apporter des repères fondamentaux pour l'épanouissement individuel et collectif.

La place du sport dans l'établissement est importante. La plupart des jeunes de l'IME pratiquent des activités sportives dans le cadre de :

- L'éducation physique et sportive (EPS) : dispensée pendant le temps scolaire
- L'activité physique et sportive (APS) : proposée pendant les temps de loisirs

- L'association sportive de la Clairière (ASLC) : permet aux jeunes de sortir de l'établissement et de participer à des rencontres départementales, régionales et nationales.

Ces temps sont dispensés par un éducateur sportif diplômé.

1.13.1.L'Education Physique et Sportive (EPS)

Chaque enfant fera l'objet d'une évaluation préalable afin de déterminer son niveau et ses capacités à évoluer. Il sera intégré au groupe selon son âge et en fonction de son projet individuel.

Il pratique l'EPS plusieurs fois par semaine. Différentes activités sont proposées par périodes scolaires. Les évaluations ponctuelles et continues permettent de suivre l'évolution du jeune et de réadapter son projet si besoin. Ces informations sont portées à la connaissance des jeunes et de leurs familles par le biais du bulletin scolaire.

1.13.2.L'Activité Physique et Sportive (APS)

Ce sont des temps d'activités et d'apprentissages fondées sur le désir, hors des temps scolaires, de formation préprofessionnelle ou de stage qui concernent la plupart des enfants, adolescents et jeunes adultes. Ils sont encouragés à faire des propositions et à les négocier. Ils doivent amener les jeunes à prendre des responsabilités et à tenir leurs engagements.

1.13.3.L'Association Sportive Sport Adapté de la Clairière

L'association de loi 1901, à but non lucratif, a été créée en 2010. Cette association est affiliée à la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté). Durant l'année scolaire, les enfants participent aux rencontres départementales, régionales et nationales du sport adapté, les jeudis, en fonction du calendrier établi par le comité départemental de la Somme. Ces rencontres permettent de découvrir, d'expérimenter et de se perfectionner dans les diverses disciplines proposées, telles que ; judo, VTT, athlétisme, sport collectif, ...

L'association sportive permet aux jeunes de développer des valeurs sportives telles que l'engagement, la détermination, le dépassement de soi, en se mobilisant physiquement. Au niveau éducatif, sortir de l'établissement, rencontrer d'autres jeunes, d'autres adultes, dans un milieu différent, échanger, communiquer, permet de développer la socialisation. Le sportif confronté à l'autre est reconnu, respecté. C'est dans cet état d'esprit qu'il peut ressentir du plaisir, de l'envie, du bien être et en garder une expérience positive.

C'est aussi travailler avec les jeunes sur l'accueil de groupes extérieurs, l'élaboration active de projets et leur mise en place.

1.13.4. Les transferts

Chaque année, les équipes éducatives proposent des temps de vacances aux jeunes durant la période du mois de juillet. Sortir de l'établissement, est l'occasion de vivre une autre

expérience, de découvrir et de connaître d'autres régions, d'autres cultures. C'est aussi l'opportunité d'affiner l'évaluation du jeune dans les actes de la vie quotidienne, sociale, relationnelle ainsi que ses capacités d'adaptation.

Les temps de transfert sont des temps forts pour l'établissement, les jeunes mais aussi pour les accompagnants. C'est un temps où le jeune et son éducateur vivent une relation éducative différente, singulière et sur un autre rythme.

2. Le projet pédagogique

2.1. La création des Unités d'Enseignement

Réf : Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2009 relatif à la création et à l'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

2.1.1. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement est élaboré avec la participation des enseignants de l'Unité d'Enseignement. Il constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence défini à l'article D 351-3 du code de l'éducation ou dans l'établissement scolaire dans lequel ils sont scolarisés afin de bénéficier du dispositif adapté prévu dans leur Projet Personnel de Scolarisation. Pour les élèves pris en charge dans les établissements de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins. Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire, en application de l'article D.351-6 du code de l'éducation.

2.1.2. Le rôle du coordonnateur pédagogique

Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social. À ce titre, il a pour missions de :

- organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'Unité d'Enseignement
- superviser, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves
- coordonner les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service médico-social ou sanitaire, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements, ou au domicile des élèves
- travailler en lien avec les enseignants référents des élèves de l'Unité d'Enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation
- travailler en lien avec l'équipe de direction de l'établissement
- mettre en place les stages hebdomadaires de découverte et d'observation en lien avec le coordinateur technique
- revisiter et actualiser, en lien avec le référentiel, les outils d'évaluation (notamment les tests standardisés) et les supports pédagogiques
- organiser le passage du Certificat de Formation Générale, des Brevet informatique et internet, des Attestations Scolaires de Sécurité Routière, du Brevet de Sécurité Routière

- participer aux rencontres des coordinateurs pédagogiques de l'Unité d'Enseignement
- participer aux rencontres de cadres au sein de l'établissement.

2.2. Présentation des classes

La scolarité dans l'établissement est assurée par 3 enseignants détachés de l'Éducation Nationale (2 postes d'enseignants spécialisés CAPA-SH option D issus du Secteur Public, 1 poste d'enseignant spécialisé CAPA-SH option D issu du Secteur Privé).

Tout enfant, jeune ou adolescent accueilli à l'IME est intégré dans une classe (à temps plein ou à temps partiel) et suit une formation « *scolaire* » jusqu'à sa sortie.

Parmi les enseignants, deux interviennent auprès des élèves du groupe SEES (-14 ans), scolarisés à temps partiel (75%) ou à temps complet sur 4 jours par semaine : *Classe SEES 1 et Classe SEES 2*.

Un enseignant intervient auprès des élèves du groupe SIP (14-16 ans), scolarisés à temps partiel : *Classe SIP*. Pour ce groupe, l'emploi du temps et le temps de présence en classe est variable pour chaque jeune selon son projet personnalisé.

Les élèves arrivent avec un retard scolaire souvent important avec des bases quasi inexistantes et qui sont pourtant nécessaires : retard psychomoteur, manque de repères dans le temps et dans l'espace, problèmes de langage oral et écrit (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie...), transposition et transfert des connaissances, adaptabilité.

Concernant le groupe SEES, les élèves sont inscrits dans une des deux classes selon divers critères : âge, niveau de connaissances, capacité à progresser, capacité à intégrer un groupe, centre d'intérêt

Concernant le groupe SIP, les élèves sont inscrits dans une classe unique qu'ils fréquenteront à temps partiel et sont répartis en fonction de leur niveau scolaire.

CLASSE SEES 1



La classe 1 correspond à la classe d'accueil, d'intégration. Il s'agit d'aider les élèves à se sentir bien en classe et dans l'établissement. Les élèves accueillis sont nouveaux dans l'établissement ou manquent encore de confiance en soi.

Un petit groupe est donc nécessaire pour que chacun y trouve sa place, pour permettre une vraie différenciation et un travail individualisé, au plus près des besoins éducatifs particuliers de chacun. Cela permet aussi pour les plus timides, de s'intégrer plus facilement.

L'enfant doit pouvoir retrouver sa place tant dans une classe que dans les apprentissages.

Les années passées en échec scolaire entraînent parfois un refus d'aller à l'école, une perte de confiance en soi, une incapacité à fixer son attention,..., qui sont les bases indispensables pour pouvoir progresser. L'enseignant a pour mission de réconcilier l'enfant avec

l'école afin qu'il puisse retrouver un statut d'élève et qu'il évolue positivement.

Un début des apprentissages, si cela est possible, est mis en place, de manière individualisée.

L'accent est alors mis sur le développement et la maîtrise du langage, une approche des sons (connaissance des lettres, conscience phonologique, lecture de syllabes, de mots...), sur les mathématiques, sur les repères dans le temps et dans l'espace, sur la prise de conscience de son propre corps.

C'est le début des apprentissages. Il s'agit de créer le besoin et le désir d'apprendre notamment en amenant l'élève à donner sens à ses apprentissages. La fréquentation scolaire n'a pas toujours été régulière, ce qui a amené des connaissances fragiles, des méthodes souvent inexistantes et des connaissances qui bien souvent n'ont pas de sens : l'élève a acquis des mécanismes et des techniques mais ne sait pas comment les utiliser et transposer ses connaissances.

Le passage dans cette classe est souvent déterminant de la capacité à adopter une posture d'élève.

CLASSE SEES 2



CLASSE SIP



C'est la poursuite des apprentissages par un enseignement très individualisé. Il s'agit d'amener l'élève à aller au maximum des acquisitions possibles et réaliser avec lui sa première approche du monde extérieur.

C'est aussi le lieu qui détermine l'orientation du jeune : chacun va découvrir et s'investir dans divers champs professionnels en participant aux ateliers de formation professionnelle (jardin, manuel, créatif, lingerie, cuisine, ferme pédagogique) tout en continuant les apprentissages scolaires, afin de renforcer et de développer des connaissances, des capacités et des attitudes du socle commun. Par ailleurs, pour quelques jeunes, c'est la consolidation des acquis qui est privilégiée. Il s'agit de remédier aux difficultés rencontrées dans les ateliers et un travail étroit avec les moniteurs d'ateliers est nécessaire (*un élève rencontre des difficultés pour peser : révision des unités de mesure...*). Aider le jeune à construire son projet de sortie, l'accompagner et l'informer par une première approche du monde du travail constitue d'autres axes d'apprentissage dans la classe.

La priorité est donnée au langage : la pauvreté sociale, le manque de sollicitation durant la petite enfance, le manque d'ouverture sociale ont amené une difficulté à s'exprimer et à communiquer.

Le travail est amené par une pédagogie de projet. Un thème est choisi chaque année et celui-ci sert de lien entre les élèves. A partir de ce thème, des visites, des enquêtes et des relations extérieures sont les moyens pour acquérir lecture, écriture et comptage.

L'ouverture sur le monde et les apprentissages concrets sont les bases de l'enseignement. Dans cette classe, le jeune doit être capable de se positionner et d'élaborer un projet, si minime que celui-ci puisse être.

2.3. Moyens mis en place

2.3.1. une organisation au sein même de la classe

Le travail dans la classe fonctionne selon 3 types d'organisation pédagogique :

- **collectif** : Cette modalité de travail est mise en place lors des mises en commun, des séances d'EPS, de découverte du monde, de littérature (lecture du maître). Ces moments sont l'occasion de regarder le travail d'un groupe, se rendre compte qu'on travaille sur la même notion, mais à des niveaux différents. Les moments en groupe classe permettent de développer des compétences du vivre ensemble, notamment dans le respect des autres, de la prise en compte des propos de chacun.
- **groupes (besoin et niveau)** : Ils sont amenés à changer au cours de l'année, en fonction des avancées des élèves. Ils ne sont pas figés. Ils sont établis après l'évaluation des élèves, et sont hétérogènes en leur sein. Ils sont différents selon les domaines.
- **individuel** : Puisque les groupes de niveau sont hétérogènes, le maître passera nécessairement du temps individuellement avec chaque élève. Dans ce but, il est important de développer l'autonomie, afin de permettre ces moments individuels.

Les objectifs sont communs à tous, mais restent différents au niveau du degré de maîtrise des capacités. Ces dernières sont développées dans le Projet Pédagogique Individualisé (PPI). Il s'agira de créer dans le groupe des conditions pour que chacun puisse progresser à son rythme : travail individuel, supports variés, atelier par groupe de niveau.

Tous les objectifs sont travaillés à travers divers projets. La pédagogie de projet est une pratique de pédagogie active qui permet de générer des apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète.

Le projet peut être individuel ou collectif. Il est semblable à une « entreprise qui permet à un collectif d'élèves de réaliser une production concrète socialisable, en intégrant des savoirs nouveaux ». En effet, lors de la démarche de projet, l'élève est placé en situation de résolution de problèmes, participant de fait au processus d'apprentissage. Cette pédagogie est également fondée sur la motivation des élèves.

Par ailleurs, une autre pédagogie, originale, mise au point par Célestin Freinet, est fondée sur l'expression libre des enfants : texte libre, dessin libre, correspondance inter-scolaire, imprimerie et journal, etc... Célestin Freinet pensait avant tout en termes d'organisation du travail et de coopération.

Dans les classes, les enseignants s'appuient fortement sur ces deux pédagogies.

2.3.2. un emploi du temps personnalisé

Certains élèves bénéficient de décroissements : à la ferme, en ateliers, en couture... Ceux-ci sont mis en place en fonction de l'âge du jeune et du Projet Individuel.

Des éducateurs interviennent sur les classes et s'inscrivent dans le projet de la classe et des groupes.

L'éducation musicale est assurée par un éducateur spécialisé, compétent, en présence de l'enseignant.

L'Éducation Physique et Sportive est assurée par un éducateur spécialisé sportif qui s'appuie sur les besoins des élèves pour prévoir sa progression annuelle.

Par ailleurs, il accompagne les classes et les enseignants à la piscine. Il gère un groupe et dispose de l'attestation d'accompagnement.

Un éducateur a particulièrement été détaché sur les classes pour intervenir en atelier. Il a un rôle d'accompagnement envers les élèves et c'est l'enseignant qui détermine les activités à mettre en place en lien avec les programmes et les capacités des élèves. Les activités et différents ateliers ont été mis en place. Le travail se construit très étroitement avec l'enseignant : une semaine de « *pratique* », une semaine de « *théorie* » (travail à partir de différents supports : photographies, textes, graphiques, images... et dans les différents domaines). Il assure également l'accompagnement des élèves le soir, lors de l'étude.

Un éducateur accompagne 13 élèves, répartis sur deux groupes qui alternent une semaine sur deux, le mardi après-midi pour une séance d'équitation.

Chaque jeudi, une classe se rend à la Ferme Pédagogique selon un roulement organisé. L'objectif est de travailler autrement avec le monde du vivant. Un thème est choisi et servira de piste de travail tant en classe et qu'à la ferme. Chaque séance à la ferme débute par la présentation du travail mené dans la classe les semaines précédentes.

Un éducateur intervient en informatique. Un travail sur l'information sur Internet, la présentation de sites (ANPE, CAF, ...), l'accessibilité pour les jeunes, la prise de conscience des dangers de la toile, la rédaction de CV ou de lettres de motivation, est mené.

Une évaluation et un bilan sont menés en cours d'année et mis en place en juin pour définir les besoins de chacun pour la rentrée de septembre.

L'emploi du temps n'est donc pas facile à établir car il faut tenir compte de la présence des élèves en classe. Il est unique pour chaque élève.

Dans l'établissement, chacun partage son temps entre la classe, les différents ateliers, les prises en charge (rendez-vous thérapeutiques, rééducation) en fonction de son Projet Individualisé et de ses capacités.

Les emplois du temps constitués dans chaque classe peuvent être soumis à diverses modifications : en effet, il s'agit pour le professeur d'adapter son enseignement en fonction de certains constats (journaliers, hebdomadaires...) en lien avec les élèves qui se trouvent en classe.

2.3.3. le suivi des élèves

Chaque élève suit un programme scolaire individualisé élaboré après l'analyse des évaluations diagnostiques de début d'année qui permet la construction du Projet Pédagogique Individualisé (PPI). Celui-ci est rédigé par l'enseignant et renseigne les compétences visées dans les différents domaines pédagogiques et cible les spécificités que l'enseignant essaie de mettre en place pour chaque élève.

Ce projet se trouve dans la classe, dans les dossiers personnels de chaque élève et il est un complément au projet rédigé par les éducateurs. Il peut être utilisé et présenté lors de rencontres pluridisciplinaires. Il est évolutif et peut être soumis à des modifications en cours d'année grâce à des évaluations menées régulièrement.

Une fois par an, une synthèse de chaque élève accueilli est réalisée avec l'ensemble des référents.

Suite à la synthèse, le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est rédigé avec l'enseignant référent de la MDPH, l'élève, la famille ou le représentant légal (ASE, famille d'accueil), l'équipe de direction, pédagogique, éducative, thérapeutique.

Il est important d'étudier chaque cas d'enfant en tant que personne : ses besoins, ses attentes, ses capacités, ses compétences, ses lacunes, la place de sa famille sans négliger la notion d'autonomie, d'accompagnement (par le psychologue, le psychiatre, le psychothérapeute, l'orthophoniste, le psychomotricien, CATTP).

En plus du bulletin, remplit et remet chaque trimestre aux familles, le Livret Personnel de Compétences est mis en place pour chaque élève.

Des évaluations régulières permettent de valider des compétences du Socle Commun et de compléter le livret qui suivra l'élève de son arrivée à sa sortie de l'établissement.

Il permet de cerner le niveau scolaire de l'élève, de garder une trace de ses acquis. Cependant, l'âge des élèves accueillis n'est pas en concordance avec les items du livret.

L'équipe a choisi de créer un livret scolaire propre à l'établissement, celui-ci pouvant être utilisé par les 3 classes, tout en restant unique pour chaque élève.

2.3.4. du matériel adapté

Le matériel scolaire utilisé est adapté aux élèves, et créé par l'enseignant.

L'appui sur le concret reste un outil essentiel pour l'enseignant et une priorité pour les élèves. Par exemple, pour réaliser une recette avec les élèves, il faut lire la recette (lecture, compréhension), établir la liste d'ingrédients (écrire), faire les courses (compter, communiquer, payer, se déplacer en ville...) et enfin goûter ensemble (partager, critiquer, savoir choisir). Ainsi tous supports peuvent servir à la construction des apprentissages.



2.3.5. des projets communs

Un projet d'Unité d'Enseignement est rédigé pour trois ans par l'équipe pédagogique.
Les précédents projets sont :

- 2006/2009 : « *Moi : Être, Bien Être et Socialisation*
Grandir
Communiquer
Devenir Citoyen »
- 2009/2012 : « *Enfants d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui* »
- 2012/2015 : « *Être* »

De nombreux projets sont mis en place et permettent d'établir des relations entre les classes :

- Une rentrée collective en septembre :

Il s'agit de proposer 2 jours d'activités variées, communes à toutes les classes, afin d'une part, de créer un climat d'entente et de solidarité, et d'autre part pour que les enseignants aient la possibilité d'observer les jeunes après une longue période de vacances ou de découvrir les nouveaux élèves.

- La découverte des sens :

À partir des perceptions individuelles, il s'agit de : activer les sens, rendre plus rationnelles les prises d'informations, élaborer des représentations du monde à partir de la réalité perçue, exploration des qualités tactiles, exploration tactile des formes et surfaces, exploration des caractéristiques gustatives et olfactives, reconnaissance des éléments du monde sonore, exploration des caractéristiques visuelles des objets

- Ferme Découverte et Atelier Jardin :

Développer les connaissances sur les animaux, la nature et l'environnement, et de découvrir et affiner ses connaissances en Ferme Découverte.

- Sensibiliser au respect de l'environnement :

Éduquer au développement durable par le biais de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d'investigation des problématiques liées à l'environnement, Comprendre que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables (la matière : l'eau, l'air), que la faune et la flore doivent être protégées, qu'il faut se nourrir en respectant la terre, qu'il ne faut pas gaspiller les énergies, qu'il faut préserver l'environnement pour éviter les catastrophes naturelles.

- Activités aquatiques / Natation :

Familiariser chaque élève au milieu aquatique, permettre aux élèves de dépasser leur appréhension, voire leur appréhension de ce milieu particulier, permettre aux élèves d'évoluer sereinement, d'être de plus en plus à l'aise dans les 4 situations suivantes :

- Immersion
- Déplacement
- Équilibre
- Respiration

- École et Cinéma :

École et Cinéma est un voyage dans l'espace et le temps du patrimoine cinématographique.

Les films permettent avant tout la découverte de « *l'autre* »...

« *Être spectateur* » s'apprend, se prépare, se construit : dans son comportement de spectateur et non de consommateur d'images et de sons.

- Sécurité Routière et Domestique :

▪ Sécurité routière :

Une découverte en classe et sur le terrain est insufflée (mise en situation, sorties organisées) afin d'observer, d'analyser les situations à risques ou dangereuses, de trouver les comportements adaptés et créer des réflexes de bonne conduite quotidienne tant à l'école que dans les espaces extérieurs.

▪ Sécurité domestique :

Découvrir les bases des règles d'hygiène et de sécurité à la maison afin de limiter les risques d'accidents dans la vie quotidienne (soigner une petite plaie, produits et outils dangereux, prévenir, protéger, alerter)

Projet commun avec les éducateurs et l'infirmière de l'Établissement sur la prévention (un tableau d'affichage est prévu dans la structure pour sensibiliser les élèves)

- Création d'un journal :

Élaboration d'un journal d'école trimestriel : « *La petite oreille* ». Travail et projet interclasses où chacun pourra écrire des articles, les soumettre aux autres classes, les corriger et enfin les insérer dans le journal. Le journal est un outil de communication dans l'établissement avec les familles et l'environnement proche.

- Théâtre :

Atelier de connaissance de soi, de l'autre par le biais d'activités d'expression, de mime, de danse ou de théâtre

- Présentation diverses aux autres classes

Des élèves d'une classe peuvent choisir d'aller présenter une production commune, individuelle aux autres classes (exposés, poésies, livres, réalisations plastiques...)

- Le livre du mois

Une classe choisit un livre dans la bibliothèque de la classe, de l'établissement, un livre personnel ou encore emprunté à la bibliothèque de Doullens et le présente aux autres classes pour donner envie de découvrir le livre et le lire.

- Célébration des anniversaires

Célébrer les anniversaires des enfants et adolescents de l'établissement dans le cadre de la classe, avec les autres classes et avec le personnel de l'établissement dans le but de créer des échanges, faire la fête ensemble, partager un moment agréable, prendre conscience que l'on est quelqu'un, donner de la valeur à chaque enfant, travailler en équipe, s'organiser pour la conception et la réception.

- A.P.A. (Activités Physiques Adaptées)

Participation des élèves de l'établissement à diverses rencontres sportives adaptées au sein d'autres établissements et préparation d'une rencontre sportive par chaque classe dans le but d'accueillir d'autres établissements.

- Conseil de la Vie Sociale :

Le travail se fait en amont dans les classes. Il s'agit d'un échange et d'une confrontation d'idées dans lesquels les élèves s'investissent. Deux délégués élus dans chaque classe représentent l'ensemble des élèves lors de la réunion du Conseil présentent et défendent, à tous les membres, le travail qui a été fourni.

- Les classes découvertes :

Chaque année, les classes mettent en place des mini-séjours servant de support de travail pour aborder les notions de socialisation et de citoyenneté.

Différentes activités sont menées dans les divers domaines en vue de préparer le séjour, qui représenteront la finalité d'un travail de toute une année :

- Technique d'élaboration d'un projet : de l'idée à la réalisation
- Notion de sécurité routière
- Apprentissage des déplacements en groupe, en milieu rural, urbain et forestier
- Travail sur le comportement en sortie de groupe
- Respect des lieux, des personnes, du matériel au travers des ateliers éducatifs
- Respect des règles de vie dans l'Institution ou en dehors
- Découverte du monde qui nous entoure
- Réflexion sur le coût d'un séjour, recherche de financement et des différentes activités que l'on pourra proposer
- Conception d'un « dossier classe découverte » (dates, lieu, activités proposées, ce que l'on emmène dans sa valise, images, questions...) qui sera complété pendant le séjour (lors des bilans journaliers) et finalisé à notre retour
- Réalisation d'une exposition photo dans l'établissement, création d'un album photos personnel

3. Le projet préprofessionnel et professionnel

3.1. La mission de la section SIPFP

La mission d'une section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle telle que définit dans les annexes XXIV est d'apporter une formation polyvalente précédant un apprentissage

professionnel qui permettra d'acquérir autant que faire se peut, les qualifications nécessaires en vue d'une insertion professionnelle efficace, c'est-à-dire propre à une réelle insertion sociale.

L'orientation en S.I.P.F.P s'envisage en fin de parcours de S.E.E.S, lors du bilan d'année. Il donne lieu durant le dernier trimestre scolaire à une période d'essai et d'évaluation ainsi qu'à un bilan qui déterminera l'opportunité du passage du jeune en S.I.P.F.P. Cette intégration sera effective lors de la rentrée et formalisée par la rédaction d'un volet professionnel dans le Projet Individuel.

3.2. La section d'initiation professionnelle (S.I.P)

Elle accueille en général les jeunes à partir de 14 ans, jusqu'à 16 ans selon le projet personnalisé. Cette première section doit pouvoir être un lieu de réflexion et de première construction du projet socioprofessionnel. C'est un lieu de développement et d'épanouissement personnel. Le passage dans cette section doit permettre aux jeunes d'entrevoir des objectifs professionnels et d'émettre si possible un ou des premiers vœux d'orientation.

Durant ces deux années les jeunes participeront à un rythme hebdomadaire à l'ensemble des ateliers en plus d'une journée consacrée à la classe, ils sont en situation d'initiation et de découverte. Ils pourront trouver dans ces différents ateliers un autre mode de prise en charge en phase avec leurs capacités pratiques et manuelles. Une attention particulière sera menée sur l'adaptabilité de leur comportement (manipulation d'outils ou machine pouvant être dangereuse, travail à côté d'animaux...).

Des objectifs seront travaillés dans cette section et maintenue en SPFP que sont :

- l'assiduité
- le travail en groupe
- respect des personnes et de la hiérarchie
- respect des lieux et du matériel mis à disposition
- respect des consignes de sécurité
- l'autonomie dans les déplacements
- la tenue de travail et règles d'hygiène
- le respect des consignes
- le savoir vivre et le savoir être
- le respect des horaires
- le contact avec la clientèle

Pendant leur parcours en SIP ils effectueront des stages internes dans les différents services généraux de l'institution (lingerie, ménage, cuisine et service d'entretien).

3.2.1. Stages internes

Dans la perspective de préapprentissage, les jeunes adolescent(e)s seront amené(e)s à effectuer un certain nombre de stages dans l'Etablissement.

Ces stages seront répartis sur l'année dans les domaines suivants :

- Cuisine
- Ménage
- Lingerie
- Entretien

Le responsable de stage de chaque secteur proposera une progression dans la réalisation des tâches et dans la durée. Le suivi de ces stages se fera sous la responsabilité d'un moniteur d'atelier.

Si ces stages en interne se révèlent positifs et si le comportement de l'adolescent(e) en situation de travail est jugé satisfaisant, nous nous laissons la possibilité de stages courts sur l'extérieur pour les 15-18 ans (dans des structures I.M.E par exemple ou voisines de notre Institution).

Pour un passage en stage extérieur, le jeune doit avoir réalisé l'ensemble de ses stages internes sauf cas exceptionnel : proposition de stage en vue d'une embauche, proposition de formation autre, capacités du jeune à les réaliser, etc ...

Un carnet de stage individuel donnera une vue d'ensemble sur la formation préprofessionnelle de l'adolescent(e).

3.3. La section de première formation Professionnelle (S.P.F.P)

Cette section accueille les jeunes de 16 à 20 ans elle est la continuité de la précédente. Les objectifs travaillés en SIP seront approfondis et maintenus, d'autres spécifiques à la section seront mis en œuvre. Notamment, l'autonomie socioprofessionnelle en milieu protégé ou ordinaire, la qualification dans le métier, la préparation à la sortie (dans les différents échanges avec le jeune ainsi que par des visites en entreprise) en collaboration avec le SAIPS.

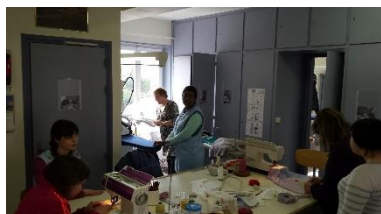
Durant ces années, la prise en charge du jeune s'individualisera au fur et à mesure que son projet professionnel et d'insertion sociale se précisera. La prise en charge évoluera vers plus de temps sur le ou les ateliers retenant ses motivations ainsi que sur une scolarisation également adaptée.

3.4. Les ateliers

Les ateliers ont la nécessité autant que possible d'essayer de se rapprocher du monde du travail et proposer aux jeunes accueillis, une formation qualifiante les préparant au mieux aux exigences de leur vie professionnelle future. L'équipe entière qui gravite autour de la section professionnelle aidera le jeune à élaborer son projet professionnel en lui donnant l'occasion d'être le sujet de sa propre histoire cela par l'analyse de ses besoins et des contraintes de la vie sociale ainsi que par l'évaluation de son potentiel.

La prise en charge des jeunes s'opère sur six ateliers répartis en trois lieux :

L'atelier Lingerie Rue du Collège



Cet atelier de préformation en lingerie permet aux jeunes d'acquérir des compétences dans les techniques de lavage, de repassage, d'entretien du linge, de la couture basique, du travail à la machine, des retouches et réparations et de la réalisation d'articles en tissu. Il permet d'utiliser du matériel de type familial ou professionnel selon l'activité ou les capacités du jeune.

Les locaux sont communs avec la lingerie centrale de l'établissement favorisant ainsi pour les jeunes une prise de conscience des règles d'hygiène et l'obligation du respect du matériel.

L'activité de la lingerie est ouverte aux particuliers, il en résulte un contact enrichissant et une motivation supplémentaire pour les jeunes dans l'accomplissement d'un travail de qualité.

Des écrits sont réalisés avec la monitrice d'atelier :

- tenue d'un dossier technique,
- fiches d'auto évaluation
- travail de facturation.

L'atelier a aussi pour objectif de permettre aux jeunes d'acquérir les gestes précis, un rythme d'activité régulier et une plus grande autonomie dans l'entretien de leur linge.

L'atelier cuisine comprend deux activités, l'apprentissage de la cuisine et une activité complémentaire qui est le restaurant d'application.

Ces activités se déroulent au sein de la structure ARC EN CIEL à DOULLENS.

Cet atelier permet aux jeunes SIP qui arrivent de découvrir la cuisine, de s'y épanouir puis de s'y perfectionner tout au long de son cursus au sein de la SIPFP. Pour certains ce sera juste un moyen d'acquérir plus de dextérité, et de connaissance basique qui leur serviront plus tard dans la vie de tous les jours (élaboration d'un menu, respect d'un budget, savoir se déplacer avec un comportement adapté, se repérer dans le magasin, payer en caisse, être autonome dans la confection d'un repas simple...).

Pour d'autres se dessinera au fil du temps une vraie motivation pour la cuisine, amenant vers un projet professionnel dans le monde de la restauration. Ceux-ci seront ainsi intégrés au sein du restaurant d'application en cuisine et ou en service avec un accompagnement éducatif adapté. Ils seront plongés au plus proche du monde du travail avec de vrais clients extérieurs à l'établissement, des contraintes et impératifs horaire à respecter, les jeunes devront avoir acquis la plupart des gestes de base de la cuisine, auront une certaine maturité les amenant à des réactions rapides et efficaces dans leur travail.

Ce travail au sein du restaurant amenant pour beaucoup à prendre confiance en eux, et les rendant fier du travail accompli au travers des compliments que leur font les clients.

L'atelier restauration et restaurant d'application rue des Poissonniers



L'atelier créatif sur les ateliers d'Amplier



Les premiers apprentissages sont la découverte des outils de travail, de leur utilisation, des points de base, des mesures, etc...

Les premiers travaux sont donnés par le moniteur dans le but d'évaluer le potentiel technique du jeune.

Progressivement, les jeunes feront le choix de leurs travaux à partir de documentations techniques professionnelles : couture, point de croix, broderie, collage de graines, découpage, serviettage, peinture, tricotage, tricotin, crochet, réalisation en perles, en paillette, en fleurs séchées, décoration d'objets, ...

L'Atelier manuel sur les ateliers d'Amplier



Les jeunes sont tenus d'aller au bout des travaux entrepris. Les consignes données aux élèves sont : le respect du matériel, du rythme et des difficultés de chacun ainsi que le travail de groupe.

Les réalisations de ces jeunes dans les ateliers horticulture et créatif sont exposées et valorisées dans diverses manifestations de l'établissement et du Doullennais :

- kermesse de l'IME
- téléthon
- marché de Noël
- journée des jardins de la Citadelle
- etc ...

Ces manifestations locales amènent les jeunes à une plus grande ouverture sur l'extérieur, source de socialisation.

Objectif général : acquérir une posture professionnelle

- Avoir une tenue adaptée.
- Etre ponctuel (passage des bus, gestion des pauses, ...)
- Respecter son poste de travail et le poste des autres.
- Favoriser la prise d'initiatives en veillant à ce que celle-ci soit adaptée à l'atelier.
- Développer l'autonomie pour davantage de responsabilisation (encouragement, valorisation, etc...)

Les jeunes ont pour mission de travailler l'acquisition d'une polyvalence qui va se décliner en plusieurs phases :

Les Compétences en atelier manuel

- Techniques d'utilisation du matériel et des matériaux :
- Les jeunes apprennent à utiliser le petit outillage (tournevis plat, tournevis cruciforme, marteau, etc.) et le matériel électrique (ponceuse, perceuse etc.) l'utilisation du matériel électrique se fait toujours en présence du moniteur d'atelier. Ils découvrent différents supports tels que : bois, contreplaqué, peinture, etc...
- Fabrication et réparation d'objets :

Chaque jeune utilise les outils de base et gère l'entretien du matériel de façon autonome. Les jeunes fabriquent des objets et/ou les réparent. La fabrication d'un objet permet aux jeunes d'appréhender le processus dans son ensemble individuellement ou collectivement.

Les Compétences au niveau des travaux écrits

- Connaissance des outils : Chaque jeune devra compléter une fiche explicative pour tous les outils de base de l'atelier.
- La géométrie et les prises de mesures : les jeunes feront des exercices pour pouvoir comprendre et élaborer des plans.

Les Compétences au niveau de l'entretien de l'atelier

Les différentes tâches sont partagées entre les jeunes : apprendre à gérer l'entretien des locaux et les respecter est un apprentissage important de la vie quotidienne des jeunes.

L'ouverture sur les projets extérieurs favorisent l'acquisition de savoir-faire et participent à l'évaluation et au développement de la posture professionnelle des jeunes accueillis.

Exemple d'ouverture sur des projets extérieurs

- Projet avec des collèges. Exemple : concours des mini- entreprises
- portes ouvertes, kermesse de l'IME
- Marché de Noël
- Téléthon
- Petit chantier chez des particuliers.
- Autres.

«...on désigne par ferme à vocation sociale toute structure qui utilise un support lié à l'agriculture pour accompagner, dans une continuité et par des méthodes adaptées, des publics en difficulté... »

La ferme de l'I.M.E La Clairière, s'inscrit dans ce type d'accompagnement.

Rappel des objectifs précisés dans le projet d'origine rédigé en 2005, à la création de la ferme :

Permettre aux jeunes de l'I.M.E de s'épanouir dans un lieu adapté et différent de leur environnement quotidien.

Mettre en éveil tous les sens pour percevoir l'environnement, développer l'autonomie, la créativité et la prise de responsabilité.

Appréhender les principes fondamentaux de la vie animale et végétale (naissance, cycle de vie, reproduction, naissance et mort,...) et du cycle des saisons.

Prendre conscience de la variété du vivant et de sa fragilité : permettre aux jeunes de la structure ainsi qu'aux enfants scolarisés dans le primaire de mettre en pratique, parfois ensemble, des ateliers de soins aux animaux et de jardinage.

Pratiquer l'enseignement scolaire par le biais de méthodes d'observation et de participation active à la préservation de l'environnement naturel.

Vivre et travailler ensemble.

S'ouvrir à d'autres personnes.

Pour répondre à chacun de ces objectifs, l'animal ainsi que l'environnement naturel dans lequel il évolue, sont chacun des outils de médiation à l'usage de notre travail d'éducateurs.

La démarche du travail à la ferme

Durant leur temps de présence à la ferme, les jeunes de l'I.M.E abordent sur des temps d'atelier, de classe, de décroisement ou sur l'extérieur :

- des notions de préapprentissage pour certains
- des activités de type occupationnel pour d'autres
- une pratique de la pédagogie active et participative avec les classes.

Ils bénéficient d'un lieu de reconstruction sur des temps de décroisement.

Les projets tournés sur l'extérieur (sorties, accueils de personnes extérieures, événementiels,...) contribuent au développement personnel de ces jeunes par leur mise en responsabilité, leur valorisation, la mise en place d'espaces de rencontre et la création de liens intergénérationnels.

La ferme pédagogique à vocation sociale sur les ateliers d'Amplier



Cet atelier permet l'apprentissage en espace vert et la connaissance des différents végétaux. Il est demandé aux jeunes de connaître les outils qu'ils emploient :

connaître l'outillage

s'initier à l'utilisation de la tondeuse, d'un motoculteur, d'un débroussaillieur, d'un taille haie, d'un broyeur, adapter sa tenue de travail, ...

L'atelier horticulture sur les ateliers d'Amplier

entretenir le matériel

Les jeunes découvrent les espaces verts à partir de gestes simples qui aident à affiner la coordination et la dextérité.

Cet atelier a pour objectif de favoriser et développer des compétences dans les domaines des travaux de la terre, des végétaux et des activités subjacentes :

reconnaître les différents végétaux

préparer et travailler la terre

semer

arroser

peser

calculer des prix de vente avec manipulation de la monnaie

Cet atelier a pour mission l'entretien des espaces verts et des massifs du site d'Amplier.

La section SPFP2 participe à des chantiers extérieurs encadrés : initiation à la tonte et à l'entretien de massifs chez les particuliers.



Le parcours préprofessionnel du jeune est lié prioritairement à son âge, à son projet mais aussi à ses potentialités. Les situations particulières, nous amènent à adapter notre organisation.

3.5. Les déplacements

La situation géographique (3 sites) des différents ateliers permet de travailler l'autonomie dans les déplacements, dans les transports ainsi que le respect d'une contrainte horaire.

Les jeunes se rendent sur les ateliers de Doullens à pied. Pour ceux situés sur Amplier, les moniteurs effectuent un ramassage sur deux arrêts identifiés à Doullens. Dans ce contexte ils sont amenés à respecter la sécurité routière, l'heure de ramassage (tout retard devant être justifié), et d'adapter leur comportement sur les trajets. Les professionnels restent garants du bon déroulement de ces déplacements. Cet axe de travail permet une première approche de l'autonomie dans les transports qui sera renforcée par le SAIPS (bus, train) dans le cadre de leur future insertion professionnelle.

4. Le projet thérapeutique

Les Psychologues

L'IME apporte une aide éducative, pédagogique et thérapeutique aux enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne associée ou non à des troubles du comportement et ou de la personnalité.

Un travail d'accompagnement et de prise en charge adaptée au cas par cas par la mise en place de projet personnalisé visant l'épanouissement de l'enfant, la mobilisation de ses potentialités et la relance de son développement et des processus de subjectivation qui jusque là entravés.



Notre pratique clinique est orientée par le discours de la psychanalyse, c'est une clinique qui tient compte de l'inconscient et du sujet et de l'éthique.

L'entretien d'accueil avec l'enfant et sa famille est un préalable indispensable à l'admission. Lorsqu'un enfant arrive dans l'institution, il est accompagné du dire de ses parents, dire qui vient tracer de façon plus ou moins explicite les coordonnées de l'histoire de l'enfant (avant sa naissance et après) ; c'est l'anamnèse, c'est-à-dire le récit que font les parents de l'histoire de leur enfant qui à toute son importance, elle vient nous signifier la place qu'occupe l'enfant dans la dynamique familiale. Il est donc un préalable de dégager ce qui fait signe d'une difficulté, d'un malaise, autrement dit ce qui fait symptôme, pour les parents et aussi pour l'enfant. Ce repérage est nécessaire à tout traitement possible de l'enfant.

Bilan psychologique :

Le bilan psychologique apporte un éclairage sur les potentialités cognitives de l'enfant, il n'est en rien un outil prédictif des possibilités d'évolution du sujet ; il permet d'approcher le niveau de développement intellectuel à un moment T.

Les conclusions de ce bilan aident la commission CDA à apprécier sa décision concernant la situation de l'enfant.

Les entretiens préliminaires permettent de poser un diagnostic en termes de structure (névrose, psychose ...) et aident à orienter notre travail thérapeutique auprès de l'enfant afin de mieux aborder les points laissés en souffrance.

C'est un travail souvent long qui s'inscrit dans un parcours particulier à chaque enfant.

Les réunions pluridisciplinaires :

Les réunions pluridisciplinaires sont un autre aspect de notre pratique clinique à l'IME.

Différentes réunions cliniques et de synthèses permettent d'échanger et de réfléchir autour de l'enfant et des difficultés rencontrées.

Le travail clinique peut aussi s'effectuer dans une rencontre individuelle avec un membre de l'équipe, à sa demande.

Rencontre permettant d'échanger et de réfléchir sur une situation donnée et sa complexité afin d'amener une mise en sens des symptômes manifestés par l'enfant ou l'adolescent mais aussi permettant un décryptage de la relation transférentielle et de ses enjeux dans la relation éducative.

La réunion de cadre, animée par la directrice est une instance de réflexion et de décision sur les questions institutionnelles et sur des points plus spécifiques à la prise-en-charge des enfants.

Le travail en réseau :

Le travail en réseau est également indispensable ; des rencontres régulières sont organisées avec les intervenants extérieurs (pédopsychiatres, CMP, ASE) qui concourent à l'accompagnement de l'enfant dans le champ du soin mais aussi socio-éducatif.

Enfin, l'IME est un lieu de formation pour les étudiants en psychologie essentiellement en master I et master II. Pour certains c'est la découverte de la vie institutionnelle et du travail du psychologue pour d'autres, c'est l'occasion d'une pratique et d'une élaboration clinique et théorique.

Ce travail clinique essentiellement en direction de l'enfant, l'adolescent et sa famille, se déploie au rythme du sujet, ce, sur un temps singulier qui est celui de son orientation à l'IME.

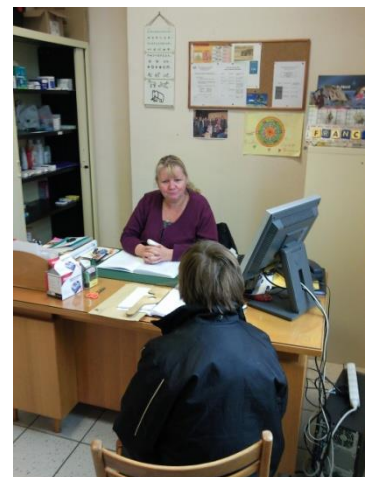
L'infirmière intervient à mi-temps sur l'établissement. Elle est à l'écoute des jeunes de l'établissement. Elle leur prodigue des soins et veille à leur suivi médical. Elle est en lien direct avec l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, enseignants, ...) et joue le rôle de coordinatrice en fonction des différentes informations recueillies et dans le respect du secret professionnel.

Elle doit améliorer, maintenir et restaurer la santé.

Elle remplit les missions suivantes :

- Effectue un bilan de santé à l'admission avec réactualisation régulière.
- S'occupe de la prise en charge et/ou accompagnement de certains rendez-vous.
- Est en charge de promouvoir la santé grâce à des actions d'éducation et de prévention.
- Surveille la santé physique et psychique à travers le dialogue et l'observation afin d'assurer une prise en charge adaptée pour le bien être de l'enfant (ou du jeune).
- Assiste le médecin traitant de l'IME lors des consultations du mardi soir.
- Prend en charge les soins prescrits par ce dernier : surveillance des effets secondaires et de l'évolution liés à ces soins.
- Prépare et suit les traitements.
- S'occupe de la tenue des trousse de secours (des différents sites, les véhicules, les transferts, ...).
- S'occupe de la tenue du dossier médicale (sur papier et sur informatique) et mise à jour des DMP (Dossier Médical Personnel) pour ceux et celles qui y ont adhéré.

L'infirmière



Le médecin traitant

Ses fonctions au sein de l'IME : il tente de prendre en charge, voire de soigner « les maux de l'âme et du corps » des usagers de l'établissement.

Le médecin intervient 1 fois par semaine le mardi soir au sein de l'établissement en collaboration avec l'infirmière et à la demande si nécessaire à son cabinet sur les autres temps de la semaine.



Sur demande de l'infirmière ou de la famille, il peut prescrire des soins du type orthophonique, en psychomotricité, etc ...

Enfin, il intervient dans la gestion et le suivi des dossiers médicaux personnels (MDP)

Les orthophonistes sont des professionnels de santé spécialisés dans les troubles de la communication écrite et orale.

Les rééducations orthophoniques sont soumises à une prescription médicale. L'établissement travaille avec plusieurs orthophonistes du Doullennais faute de candidature pour le poste prévu. Les transports sont assurés par l'établissement.

Les jeunes sont orientés vers les différentes orthophonistes en tenant compte :

- Des éléments du bilan de préadmission et des différentes recommandations de la MDPH
- Des observations de l'équipe pédagogique
- Des bilans psychologiques
- Des conclusions du projet individuel et du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Lors de la première rencontre, l'orthophoniste établit un bilan : la compréhension et la réalisation du langage, la structure de la phrase, le bagage lexical (vocabulaire), l'orthographe, les difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, les troubles de l'articulation, de la parole, éventuellement de la déglutition... Après l'élaboration d'un diagnostic, les séances de rééducation peuvent débuter. Ces bilans peuvent être fournis lors des synthèses.

Les rendez-vous sont à heure et à jour fixe durant la période scolaire, afin d'assurer un suivi correct du jeune et du travail entrepris. L'orthophoniste reste en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et participe quand elle le peut aux réunions des PPS.

Les Orthophonistes



La psychomotricienne

Depuis septembre 2010, un partenariat avec une psychomotricienne libérale s'est mis en place. Des rendez-vous le mercredi et le vendredi matin sont mis en place pour 4 jeunes.

Après indication de l'équipe pluridisciplinaire lors des synthèses, les jeunes sont orientés vers la psychomotricienne. Toute prise en charge débute par un bilan psychomoteur qui permet d'évaluer les compétences de l'enfant et ses besoins. C'est sur cette base que l'on propose les axes de travail et que le projet thérapeutique se construit.

Il s'agit le plus souvent de proposer des séances individuelles aux jeunes suivis hebdomadairement en période scolaire à raison de 30



minutes par jeune. Ces séances sont réalisées sur prescription médicale.

La psychomotricienne est en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et peut préconiser des jeux ou activités afin d'aider à stimuler les enfants dans leur développement psychomoteur.

Le bilan psychomoteur aborde l'ensemble de l'activité et de l'expression corporelle autour des domaines suivants :

- motricité globale et fine ; coordination et équilibre
- tonus,
- schéma corporel, connaissance et conscience du corps,
- structuration temporelle et spatiale, latéralité,
- graphomotricité,
- corps en relation avec l'environnement,...

Les médiations utilisées en séance varient selon les enfants et les objectifs de prise en charge. (Stimulation, thérapie, rééducation). Les grandes notions psychomotrices sont travaillées autour de jeux spontanés ou dirigés, d'activité de grande motricité et d'expressions corporelles, de stimulation sensorimotrice, de relaxation...

La prise en charge psychomotrice vise un mieux-être psychocorporel, elle va permettre de consolider les capacités perceptives et kinesthésiques du jeune, en privilégiant la relation à l'autre.

5. La personnalisation de l'accompagnement

5.1. Le partenariat avec les familles

En référence à la loi du 2 janvier 2002, l'établissement recherche l'implication de la famille ou de son représentant légal dans la vie institutionnelle (livret d'accueil, charte des droits et libertés, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, conseil de la vie sociale, ...) ainsi que dans la prise en charge du jeune (Projet individuel, réunions de parents, rencontres à domicile, ...).

L'équipe éducative établit un lien entre les parents de l'enfant accueilli et l'institution. C'est au travers de ce lien que va se construire une relation, dite « de confiance », qui s'efforcera de perdurer tout au long de l'accueil du jeune. « *On ne peut travailler sans la famille* ».

5.2 Les partenariats, le travail en réseau

L'établissement a, au fil des années, tissé un vaste réseau dans le Doullennais, le Département et la Région. De par son ouverture, il travaille dès l'enfance avec les différents partenaires nécessaires à l'élaboration des projets de vie et professionnels et à la bonne construction identitaire des enfants dont il a la charge.

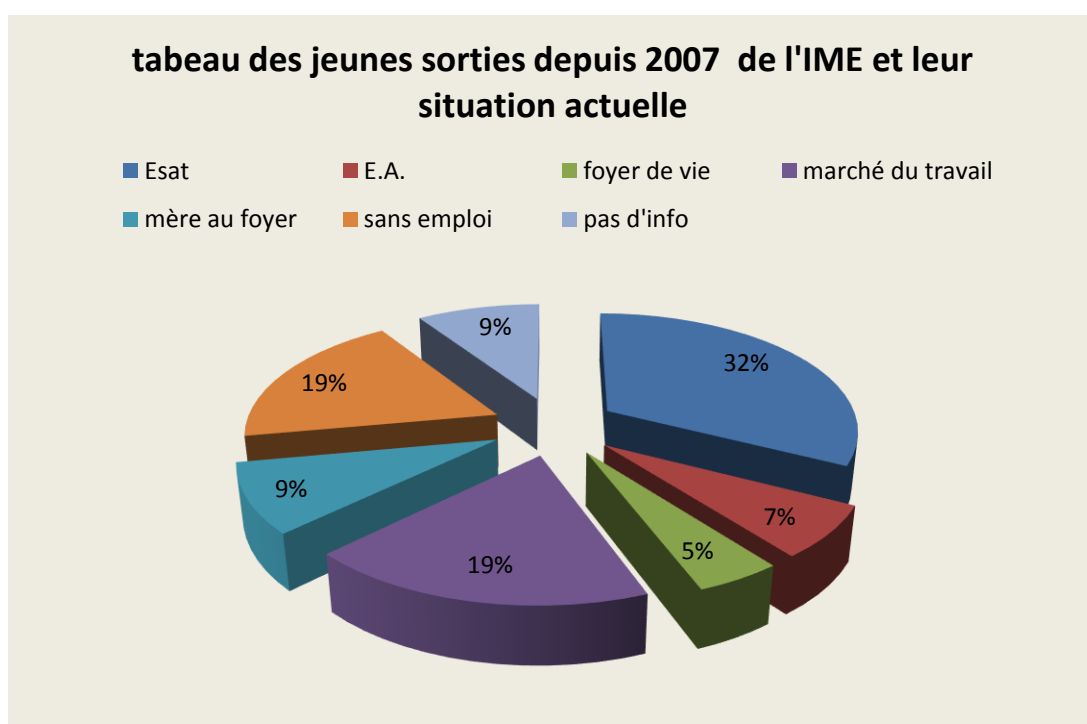
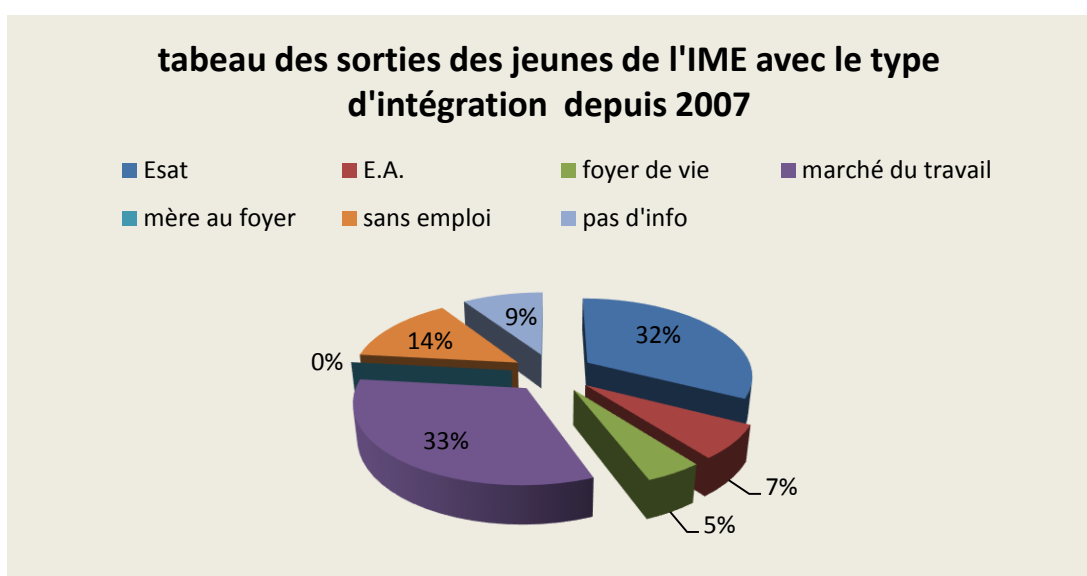
Ces partenaires sont multiples, en voici quelques exemples :

- Les services liés à l'orientation des jeunes comme les MDPH, l'Education Nationale,
- Les services sociaux comme l'ASE, les AEMO, les CMS, les familles d'accueil ...
- Les services de santé comme les hôpitaux, les services spécialisés (orthophonistes psychologues, ...), les CMP, etc.
- Les services liés à l'insertion professionnelle comme les Pôles Emploi, les missions locales, les réseaux de validations des acquis et de l'expérience, les ESAT, les EA
- Les services de l'habitat comme l'OPAC, les foyers d'hébergement, les CHRS, etc.

Enfin, l'établissement s'attache à travailler et à communiquer avec les familles des enfants avec lesquels véritablement il tente de bâtir les fondations d'une vie future la mieux accomplie, équilibrée, remplie et aboutie que possible. Tous les partenaires cités précédemment favorisent et consolident ces fondations.

5.3. L'évaluation du service rendu

5.3.1. Statistiques du service de suite



Ce que met en évidence ce graphique :

- qu'un jeune qui sort sans emploi reste souvent éloigné de l'emploi.
- qu'un jeune qui intègre un ESAT ou une entreprise adaptée se maintient dans le travail.
 - qu'en moyenne, 1 jeune sur deux se maintient sur le marché du travail (contrat d'apprentissage, CDI, CDD)
- que l'IME a permis 33 intégrations (Marché du travail, ESAT, EA, foyer) depuis 2007 et 6 situations sont des sorties sèches avec proposition de suivi par le service de suite.

a) Les questionnaires de satisfaction

Les questionnaires de satisfaction seront l'une des tâches à accomplir par l'IME de la Clairière afin d'évaluer auprès des principaux intéressés, à savoir les familles ou leurs représentants, la qualité du service rendu et les pistes à apporter.

b) L'évaluation interne et externe, la démarche qualité

L'évaluation interne a été réalisée par l'IME sur l'année 2012-2013. L'établissement s'est fait accompagner pour ce faire, par le CREAL de Picardie, afin d'obtenir un travail le plus objectif possible. C'est au travers d'un groupe dit de « *pilotage* », composé de différents salariés issus de l'ensemble des services de l'IME et de groupes dits de « *travail* », bâtis sur la même organisation que le groupe pilotage, que cette évaluation a pu s'accomplir. C'est donc cette action collective, menée par l'ensemble des salariés de l'IME, et donc représentative, qui a été le fil conducteur permettant cette réalisation.

C'est au travers de cette dernière, que l'établissement a pu décortiquer, critiquer, évaluer l'ensemble de ses services, de ses actions et tenter d'apporter certaines améliorations.

L'évaluation externe mesurera, le temps venu, la qualité de ces améliorations.²

² PAQ disponible au secrétariat et dans la salle du personnel

Troisième partie

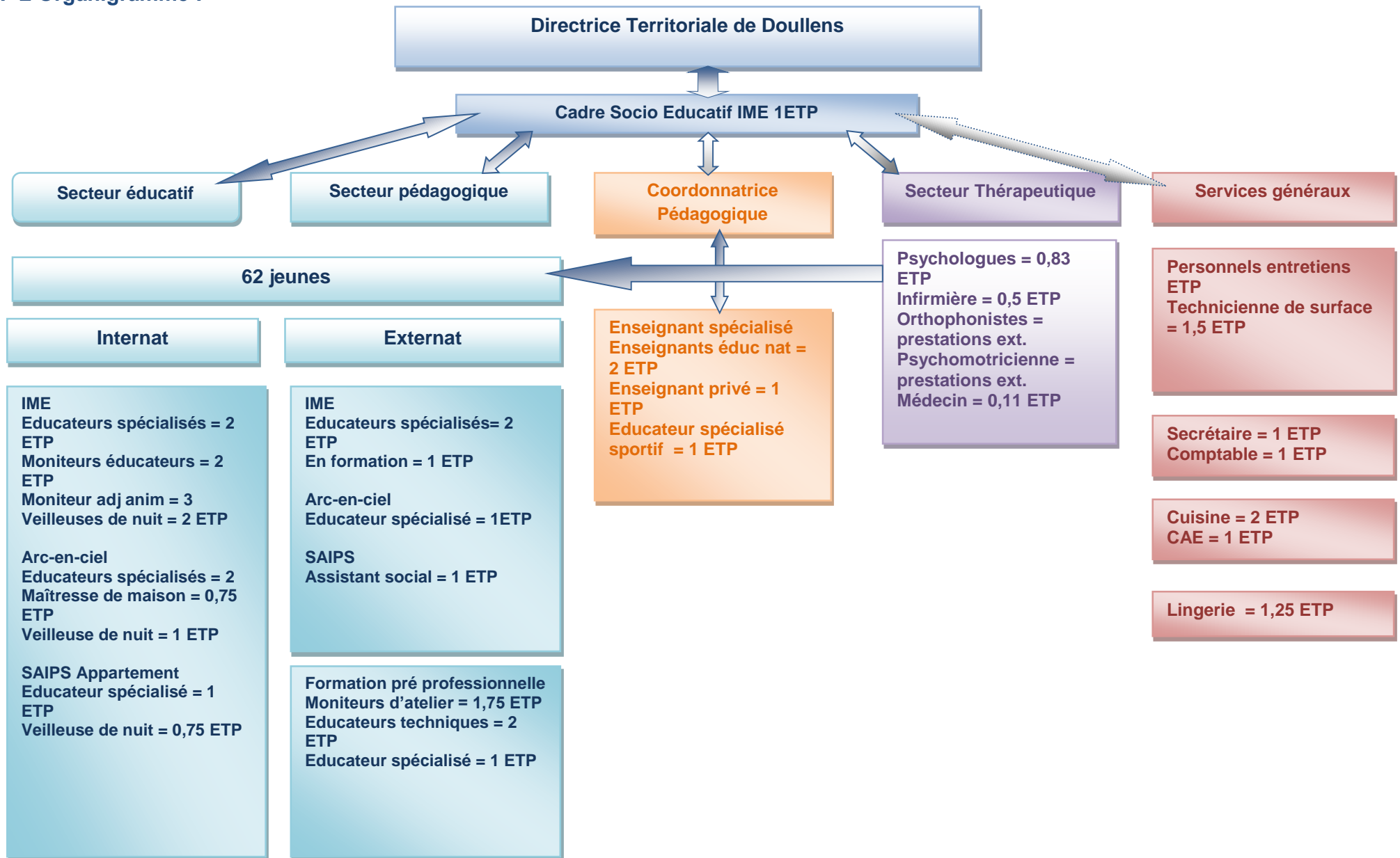
L'organisation

1. Les personnels

1.2. Les effectifs, les qualifications, les compétences, les formations

Secteur d'activité	Fonction	Temps	Diplômes
Direction / Encadrement	Directrice	1	CAFDES
	Chef de service	1	CAFERUIS
Administration / gestion / logistique	1 Comptable	1	DECF
	1 Secrétaire	1	BTS
	2 Cuisiniers	2	CAP / niv CAP
	1 Aide cuisinier	0,5	CAP
	2 Lingère	1,5	Sans / CAP
	4 Veilleuse de nuit	3,75	Sans / CAP / BAC techno
	1 Maîtresse de maison	0,75	CAP
	5 Agent d'entretien	4,5	CAP / BEP / Bac technique
Médical / Paramédical	1 Infirmière	0,50	DEI
	2 Psychologues	0,66	DESS
	1 Psychothérapeute	0,17	} Postes à pourvoir –prises en charge externe
	0 Orthophoniste	0,26	
	0 Psychomotricien	0,17	
	0 Psychiatre	0,16	
	1 Médecin	0,16	
	Socio / éducatif	9 Educateurs	9
spécialisés		2	CAFME
2 Moniteurs éducateurs		1	DEAS
1 Assistant social		1	AMP/
1 Moniteur d'atelier		2	CAP / BEP / BTS
2 Educateurs techniques		3	BEP / BAC
1		1	BEP
3 pré-stagiaires		1	BTS
1 Contrat d'apprentissage			
1 Contrat Pro			

1.2.3. L'Organigramme :



1.2.4. Le service administratif

Le service administratif représente pour les personnes extérieures le premier contact avec l'IME. Certaines missions, au départ spécifiques à la comptable ou à la secrétaire se sont davantage partagées afin d'assurer une continuité de service (accueil, téléphone, gestion des transferts, des formations, des archives, de la gestion des fonds).

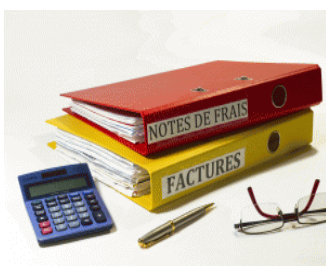
Les missions :

la comptable

- gère le suivi du personnel et les salaires,
- suit les budgets, le compte administratif, la trésorerie sous contrôle de la Directrice de l'IME
- suit les budgets éducatifs et pédagogiques en fonction du besoin des enfants et des groupes.
- Suit les dossiers médecine du travail, déclaration d'embauche, etc...
- Tient à jour les dossiers des personnels dans lesquels sont répertoriés diverses informations comme les contrats de travail, les diplômes, les formations, les arrêts maladie, etc...

la secrétaire

- facture les frais de séjour et les prises en charge
- relève le courrier et distribue aux services
- gère les dossiers des enfants,
- s'occupe de la tenue des dossiers individuels
- gère avec le cadre socio éducatif les projets individuels, la préparation des dossiers lors du passage à la CDAPH,
- envoie les bulletins aux familles et aux partenaires
- saisit les comptes rendus de réunion, et les rapports éducatifs.



Missions communes

- Le service administratif a en charge les commandes et les gestions des stocks des fournitures bureautiques (pour son service, le papier des photocopieurs, etc ...).
- Le service administratif participe aux différentes manifestations organisées par l'IME (kermesse, journée des familles, etc ...) et au suivi de la logistique financière et organisationnelle.

1.2.5. le rôle des services généraux dans le projet d'établissement

Les services généraux se composent de 5 services : l'entretien, la restauration, la lingerie, la surveillance de nuit et le ménage.

Entretien d'un site aussi vaste que l'IME et ses annexes suppose de disposer au quotidien de services généraux de qualité et en capacité suffisante avec comme objectif principal le souci d'améliorer sans cesse la qualité.

Ces 5 services sont et doivent être en lien. Ils renvoient une image positive de l'établissement aux personnes et aux partenaires extérieurs.

De plus les services généraux participent à sensibiliser les jeunes accueillis, au respect des locaux, du personnel et à toute forme de civilité.

Enfin les services généraux contribuent à des missions de sécurité et de prévention (en lien avec les appareils électriques, les actes de violence, ...).

Le service entretien est au cœur de la logistique de l'IME. Par lui est garanti la conformité des installations et donc la sécurité apportée aux enfants.

Les missions :

- Charger de la maintenance des locaux et le suivi des contrôles de sécurité.
- Entretien le parc automobile
- Entretien les espaces verts.
- Gérer le suivi des travaux (réparation, devis, choix des matériaux, etc.). Réparer les dégradations.
- Gérer les circuits des enfants quotidiennement (internat et semi-internat).
- Accompagner les enfants sur certains rendez-vous ou lieux : Orthophonistes, orthoptistes, dépannages classes, aide aux transferts, etc ...
- Participer à l'accompagnement des jeunes stagiaires de la SIP lors de la mise en place de leur stage interne en lien avec un moniteur d'atelier référent.
- Participer à l'accompagnement des jeunes stagiaires extérieurs : lycée de l'Authie, MFR, ...
- Participer aux différentes manifestations organisées par l'IME (kermesse, journée des familles, etc ...) et au suivi de la logistique.

Le service Entretien



Le service de la Restauration



La restauration est assurée par la cuisine centrale de l'établissement qui prépare des repas livrés sur le réfectoire et en liaison chaude sur les ateliers d'Amplifier. Les repas sont principalement cuisinés à base de produits frais et variés afin d'élargir la perception du goût, la connaissance des produits alimentaires et les différentes saveurs existantes. Des menus spécifiques peuvent être élaborés dans le respect des indications médicales et des croyances religieuses des usagers et du personnel conformément à la loi sur le principe de laïcité.

Les missions :

- Elaborer les repas (commandes, préparation, transformation, gestion des stocks ...).
- Adapter les menus aux différents régimes (médicaux ou religieux)
- Participer à la commission menu (avec la participation des enfants et des adultes), tenir compte des envies des enfants, développer les sens à partir, de l'intérêt porté à la présentation des plats, des journées à thèmes et de la semaine du goût
- Travailler en lien avec la diététicienne de la société de restauration autour de l'élaboration et l'équilibre des menus
- Préparer les livraisons des repas en liaison chaude sur 2 sites (Arc-en-ciel et Amplier)
- Elaborer les pique-nique pour les sorties.
- garantir la sécurité alimentaire et la maîtrise sanitaire dans le cadre d'un plan HACCP. (respecter le plan nettoyage, remise en température des plats, contrôle des températures en liaison chaude et froide et enceintes réfrigérées, repas témoin, ...). Le service garanti également la traçabilité des produits (étiquetage des produits à conserver un an).
- Se rendre disponible pour les différents contrôles vétérinaires
- Gérer le bon déroulement du service dans le réfectoire de l'IME.
- Gérer la bonne tenue du réfectoire (nettoyage, vaisselle, ...).
- Participer à l'accompagnement des jeunes stagiaires de la SIP lors de la mise en place de leur stage interne en lien avec un moniteur d'atelier référent.
- Participer à l'accompagnement des jeunes stagiaires extérieurs : lycée de l'Authie, MFR, ...
- Participer aux différentes manifestations organisées par l'IME (kermesse, journée des familles, etc ...).

La lingerie est partie intégrante des moyens et des équipements du projet, elle participe aux besoins d'hygiène vestimentaire et de la valorisation des usagers.

Les missions :

- Participe aux différentes étapes de l'entretien du linge (le tri, le lavage, le séchage, le repassage ...) pour les draps, les housses de couette, le linge de certains enfants, de tous les services, des tenues professionnelles, etc.
- S'assure, par leurs actions, du bien être des jeunes afin de leur assurer une régularité au quotidien dans la tenue de leur linge et de leur apporter certaines règles d'hygiène (pour éviter par exemple certaines infections cutanées, des cheveux, etc.)
- a en charge le linge cet sur les différentes lieux de vie institutionnels (IME, AeC, appartement à Amiens, les ateliers d'Amplier)
- Réalise des travaux de couture, de pose des marques et de réparations diverses,
- « dépanne » certains jeunes à court de vêtements (prêt de linge)
- Participe à la logistique des séjours (couchage, linge, etc.
- Entretien ses locaux
- Commande et gère ses stocks de produits

Le Service de la Lingerie



- Participe à l'accompagnement des jeunes stagiaires de la SIP lors de la mise en place de leur stage interne en lien avec un moniteur d'atelier référent.
- Participe à l'accompagnement des jeunes stagiaires extérieurs : lycée de l'Authie, MFR, etc.
- Participe aux différentes manifestations organisées par l'IME (kermesse, journée des familles, etc).

Le service de la surveillance de nuit



Les lieux :

- ❖ l'IME : 2 veilleuses (une qui dort, une qui veille)
- ❖ l'arc-en-ciel : 1 veilleuse
- ❖ les appartements de Marivaux : 1 veilleuse

Les missions :

- Veille à la sécurité des enfants durant la nuit (passage régulier dans les chambres, surveillance des présences et du sommeil, attentif aux divers débordements)
- Participe aux exercices incendie et se forme à la sécurité incendie
- Tient un cahier de veille qui reprend les différents événements de la nuit
- Note les effectifs sur le cahier de veille (en lien avec la procédure d'évacuation)
- A une fonction de relai éducatif (Le soir en lien avec l'équipe éducative sur les infos de la journée) et mène des actions en ce sens : rassure, discute, contrôle ...
- Veille aux levers de certains jeunes qui ont des impératifs horaires (SEGPA, stage, sorties exceptionnelles...)
- Sécurise l'établissement (fermeture du porche après le départ des éducateurs), éteints les lumières.

L'entretien des lieux et du cadre de vie participe à la valorisation des usagers et du personnel et contribue à une perception positive de leurs rôles sociaux.

Les missions :

- Entretien des locaux (nettoyage, ménage, ...). Le service intervient sur plusieurs sites : IME, le logement de fonction, remplacement occasionnel sur l'Arc-en-ciel.
- Gérer des commandes de produits, en lien direct avec les fournisseurs, gestion des stocks.
- Travailler en lien avec les groupes éducatifs. Supervise les groupes qui gèrent une partie de leur entretien.
- Participer à l'accompagnement de ces derniers en donnant des conseils : comment nettoyer une douche par exemple.
- Participer à l'accompagnement des jeunes stagiaires de la SIP lors de la mise en place de leur stage interne en lien avec un moniteur d'atelier référent.
- Participer aux différentes manifestations organisées par l'IME (kermesse, journée des familles, etc ...).

Le service Ménage



2. L'organisation du travail

2.1. le cadre légal :

CCN 1966, Annexes XXIV

2.2. le régime des délégations

Le Conseil d'Administration de l'Association « *nomme le directeur de l'établissement et détermine l'étendue de ses pouvoirs.* »

« *Dans le respect des prérogatives de l'organe délibérant de la personne morale gestionnaire de l'établissement, le directeur exerce la responsabilité générale du fonctionnement de l'établissement, notamment en matière administrative, financière et comptable* ». (Décret 2005.11 du 06.01.2005)

La personne morale gestionnaire précise par écrit dans un Document Unique de Délégations (le DUD) les compétences et les missions confiées par délégation au directeur. Conformément au décret du 19.12.2007 ce DUD est envoyé à l'A.R.S.

2.3. La définition du régime des astreintes

Les astreintes sont organisées par l'équipe de Direction dans un souci de continuité de la prise en charge des jeunes accueillis

2.4. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est conduite dans le cadre d'une évaluation régulière des besoins des usagers, des objectifs et des perspectives de développement du projet, en articulation avec les orientations associatives. Elle tient compte des départs à la retraite, des souhaits d'évolution de carrière et de reconversion des salariés et se conforme à la réglementation concernant l'emploi des personnes handicapées et des seniors.

Le maintien et l'amélioration du niveau de qualification des professionnels s'inscrit dans un souci d'optimisation de la qualité du service rendu.

3. Les systèmes d'information

3.1. Les données concernant les usagers

Ces données sont conservées sous forme d'un dossier unique enfermé sous clé au secrétariat. L'accès est restreint et garantit la confidentialité. Toutes les données font l'objet d'un archivage.

3.1.2. Communication interne

La communication interne favorise la circulation des informations et la cohérence de l'action. Des temps de travail sont consacrés aux :

réunions organisationnelles
réunions relatives au projet individuel

La communication s'appuie aussi sur l'utilisation d'un réseau téléphonique. Des Informations et note de service sont affichées dans la salle du personnel afin d'optimiser au mieux les fonctionnements, la circulation de l'information et les événements institutionnels.

Pour aider à la rapidité des informations entre certains services, le courriel est utilisé.

3.1.3 Communication externe

La communication externe participe à l'ouverture de l'établissement. Elle se fait par :

- Les Journées kermesse
- Les Journées des familles
- Le Restaurant d'application
- La Ferme pédagogique
- L'atelier lingerie
- L'Organisation de journées Sport adapté
- La Presse locale et professionnelle
- Les différents partenaires

Elle s'établit aussi par l'accueil et les rencontres des partenaires professionnels et/ou institutionnels :

- du secteur Médico-social (MDPH, ESAT, IME, IMPRO, etc)
- du secteur social (ASE, AEMO, CMS, etc)
- du secteur sanitaire (hôpital, CHU, CHS, CMP, etc)
- de l'éducation nationale (CLIS, ULIS, SEGPA, Unité d'Enseignement, etc)
- du secteur agricole (MFR, LEGTA, etc)
- de la formation professionnelle (Cap emploi, Mission Locale, COOKING, etc)
- du travail adapté (EA, ESAT, etc)

3.2. l'organisation des réunions institutionnelles

Les réunions institutionnelles sont coordonnées et animés par la directrice et le chef de service. Elles ont pour objet le fonctionnement de l'établissement ou des thématiques particulières. Un compte rendu est rédigé pour chacune d'elles, par des participants, puis consigné dans un cahier ou un classeur dédié. Des notes et des informations de service relaient les décisions et informations de la Direction.

4. Description des différentes réunions par services

	QUI ?	QUAND ?	POURQUOI ?	QUI ANIME ?
L U N D I	Chef de Service, Psychologue, Equipe Educative et Pédagogique	10h00	Elaboration du PI	Chef de Service
	Direction, Equipe Educative de l'Arc-en-ciel	11h00	Coordination stage	Direction
	Directrice, Enseignant Référent MDPH, Equipe Educative, Pédagogique, Psychologue, Parents, Jeune	14h00	Rédaction du PPS	Enseignant Référent MDPH
	Chef de Service, Psychologue, SAIPS	1 fois par mois à 15h30	Fonctionnement, Clinique	Chef de service, Psychologue
M A R D I	Chef de Service, Psychologue, Equipes Educatives par groupe	1 fois par mois à 9h15	Clinique	Chef de Service, Psychologue
	Direction, Equipe éducative au complet, 1 Moniteur d'Atelier	10h30	Fonctionnement	Direction
	Chef de Service, Equipes Pédagogiques et Educative SEES	1 fois par mois à 12h45	Fonctionnement	Chef de Service, Coordonnateur Pédagogique
	Direction, Service administratif	1 fois par mois à 14h00	Coordination travail	Direction
	Direction, Equipe préprofessionnelle (MA, Educateurs, Professeur des Ecoles)	1 fois par mois à 17h15	Fonctionnement	Direction
	Direction, Psychologue, Moniteurs d'Ateliers	1 fois par mois à 17h15	Clinique	Chef de service, Psychologue
	Equipes préprofessionnelles (MA, Professeurs des Ecoles)	1 fois par mois ½ à 17h15	Coordination stage	SAIPS

M E R C R E D I	Direction, Surveillantes de nuit	1 fois par mois à 8h30	Fonctionnement	Direction
J E U D I	Direction, psychologue	8h30	Fonctionnement	Directrice
	Direction, Service restauration	1 fois par mois à 13h00	Elaboration des menus	Direction, API
	Chef de service, Coordonnateur Pédagogique	14h30	Coordination, Fonctionnement pédagogique et scolaire	
V E N D R E D I	Direction, Service Entretien	1 fois par mois à 16h00	Coordination travail	Direction
	Direction, Service Entretien des locaux	1 fois par mois (à déterminer)	Coordination travail	Direction

5. Le cadre de vie et d'accueil

5.1. la qualité de l'environnement et du cadre de vie interne

L'environnement immédiat et les locaux de l'établissement principal et des autres lieux d'hébergement sont entretenus et décorés dans un souci de valorisation des usagers et des professionnels.

Dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale et des réunions de groupe les usagers sont consultés et fréquemment associés à certaines tâches d'aménagement (aménagement paysagers sur les ateliers professionnels, décoration de leurs lieux de vie, rénovation et entretien de locaux...).

Les espaces de travail (classe, ateliers) et de vie (lieux d'hébergement) sont séparés et adaptés aux différentes fonctions et activités de l'établissement.

Des espaces ludiques et pédagogiques (salle informatique, aires de jeux, salle de musculation et terrain de sport..) sont également à la disposition des usagers et des professionnels.

5.2. Les fonctions hôtelières

L'internat : L'hébergement des 12-20 ans s'effectue au sein de l'I.M.E ou à proximité en chambre de deux ou trois jeunes, celui des 6-10 ans à l'I.M.E s'organise autour d'un grand dortoir pouvant accueillir 9 jeunes enfants, il est séparé par des cloisons non fermées permettant l'intimité tout en gardant par la proximité du groupe, un caractère rassurant pour un premier internat.

Des veilleuses de nuit assurent la surveillance des usagers, tout en respectant leur intimité.

La gestion du quotidien : le travail éducatif inclut une participation des usagers aux tâches du quotidien, encadrées par des moniteurs éducateurs ou éducateurs spécialisés.

- La restauration est assurée par la cuisine centrale de l'établissement qui prépare les repas sur l'I.M.E. Selon un planning journalier, des repas sont livrés sur la structure des 16-20 ans qui confectionne certains de leur repas et sur les ateliers professionnels. Les repas sont principalement confectionnés à base de produits frais et variés afin d'élargir la perception du goût, la connaissance des produits alimentaires et les différentes saveurs existantes. Des menus spécifiques sont élaborés dans le respect des régimes médicaux et des appartenances culturelles des usagers et du personnel. L'établissement garantit la sécurité alimentaire et la maîtrise sanitaire dans le cadre d'un plan HACCP et de CCP.

- La lingerie fait partie des prestations apportées aux usagers, elle répond aux besoins d'hygiène vestimentaire et à la valorisation des usagers. Les parents peuvent choisir d'entretenir le linge de leur enfant, dans tout les cas le marquage des vêtements est préconisé, les jeunes les plus âgés participent à l'entretien de leur linge par la mise à disposition de local lingerie sur les lieux d'hébergement.

- Les fonctions logistiques : L'entretien des lieux et du cadre de vie participe à la valorisation des usagers et du personnel et contribue à une perception positive de leurs rôles sociaux. La présence du personnel des services généraux au sein de l'établissement favorise une plus grande réactivité et implication quant aux missions. Cela contribue à une meilleure qualité des services.

5.3. la conformité des installations

L'établissement soumet les locaux et les installations aux contrôles obligatoires en matière de prévention des nuisances.

Les installations sont soumises aux contrôles de sécurité.

5.3.1. Contrôles obligatoires inscrits au registre de sécurité (périodicité annuelle)

- Vérification des moyens d'extinction

- Vérification des installations diverses

- Installation électriques
- Installation de détection du système sécurité incendie
- Installation de désenfumage naturel
- Installation au gaz

5.3.2. Contrôles obligatoires inscrit au registre de sécurité

Inventaire des moyens d'extinction

Vérification des installations diverses : équipements sportifs, chauffage, adoucisseur, ...

5.3.3. Autres contrôles annuels ou mensuels

Photocopieur, Informatique, désinsectisation et dératisation,

La commission départementale de sécurité incendie et de secours a effectué la visite périodique le 07 septembre 2012, elle a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation le 07 novembre 2012 et 11 octobre 2013 en classant :

- L'I.M.E ERP de type J, catégorie 4
- L'Arc en Ciel ERP de type J catégorie 5

Le CHSCT n'est pas en place dans l'établissement puisqu'il n'est rendu obligatoire qu'à plus de 50 salariés mais un document unique comportant l'inventaire des risques identifiés pour la santé et la sécurité des salariés est à élaboré et mis à jour chaque année.

Chaque salarié est suivi par la médecine du travail dans le cadre des visites médicales annuelles ou biennuelles pour certains salariés (veilleuse de nuit, cuisinier, moniteur d'atelier).

L'établissement réalise deux exercices annuels d'évacuation et de prévention des risques d'incendie à l'attention des usagers et des professionnels, il définit et met en œuvre les consignes de sécurité dans tous les locaux et notamment dans les ateliers.

Quatrième partie

Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

I.M.E. La Clairière

2012-2017

Les axes stratégiques étant de natures différentes, il y a lieu de définir des priorités.

Axe I

la révision des outils 2002

- ✓ Le projet d'établissement de l'I.M.E. date de 2001. Au regard des exigences réglementaires, il doit être révisé urgemment, dans le cadre d'une démarche participative dépassant la simple description du fonctionnement de l'établissement : connaissances et projections de l'évolution de la population accueillie ; inscription de l'I.M.E. dans les dispositifs territoriaux ; partenariats dans le cadre de la cohérence du parcours de « santé » (au sens large) de la personne ; perspectives d'évolution (plateau technique, coopérations territoriales, CPOM ; besoins en personnel ; politique de formations etc.).
 - Ce chantier, inscrit désormais dans notre plan d'amélioration continue de la qualité, s'avère de taille. Une année entière lui sera consacrée.
- ✓ Le règlement de fonctionnement quant à lui existe mais ne s'avère pas suffisamment précis et accessible. Il s'avère donc nécessaire d'ouvrir également ce chantier.
- ✓ Dans la même optique, il s'agit de rendre plus lisible le livret d'accueil.
- ✓ Enfin, le contrat de séjour demande à être articulé avec le projet personnalisé.

Axe 2

La personnalisation de l'accompagnement

L'évaluation interne a permis de mettre en lumière le fait que nous manquons dans nos pratiques professionnelles de garantir une traçabilité quant à la personnalisation des actions conduites auprès de chacun des usagers.

- ✓ **l'évaluation des besoins** : il s'avère que l'évaluation des besoins n'est pas suffisamment harmonisée. L'idée d'un outil commun peut s'entendre (forme) mais des nuances seront donc à mettre en évidence.
- ✓ **le dossier unique** : il s'avère que les modalités d'organisation et de consultation du dossier ne sont pas toujours explicites. Support majeur de la personnalisation de l'accompagnement, un travail prioritaire de réorganisation et de communication auprès de tous les acteurs s'est donc imposé.
- ✓ **le projet personnalisé** : document devenu aujourd'hui indispensable tant par le cadre juridique qu'au niveau des attentes des jeunes, de leur famille et des partenaires, il semble essentiel de formaliser les critères d'évaluation du projet personnalisé.

Axe 3

L'organisation du travail

L'évaluation interne a permis de souligner plusieurs éléments nécessitant des actions correctives quant à l'organisation du travail au sein de l'I.M.E.

Il s'agit ici d'aboutir à une cohérence dans les actions conduites en faveur des personnes accueillies mais aussi à une clarification au niveau de la gestion des ressources humaines.

Dans cette optique, 4 axes d'amélioration ont été dégagés, à savoir :

- ✓ **La généralisation des fiches de poste**
- ✓ **L'organisation de la communication (en interne et en externe)**
- ✓ **La place des familles** : cette action doit permettre de délimiter le cadre d'action de l'IME, notamment au niveau de la santé. Il s'agit notamment de favoriser le réinvestissement des fonctions parentales.
- ✓ **La répartition du temps de travail direct/indirect** : la prépondérance des écrits professionnels nécessite une répartition claire tant au niveau des tâches et fonctions de chaque professionnel (quelles tâches ; quelles répartitions pour les réaliser).

- ✓ Ainsi, dans le cadre de cet axe d'amélioration, il est proposé ici une expérimentation qui a une double vocation : d'une part, elle permettra de mesurer le temps nécessaire à la réalisation des actions indirectes et d'autre part, elle permettra de distinguer les tâches (et leur temporalité) de chacun des corps de métiers. Cette expérimentation, qui ne doit pas être entendue comme une forme de surveillance mais plutôt comme une volonté de protéger et de justifier le plateau technique en place. Au regard des discours et actions qui se jouent actuellement (idée d'une tarification à l'acte ; tableau de bord partagé de l'ANAP etc.), il semble effectivement nécessaire de démontrer que la technicité de chaque profession a un sens, que tous les professionnels ne font pas la même chose sans quoi le risque de remise en cause du plateau technique pourrait être in fine réinterrogé.

Axe 4

la prévention des risques

Le déroulement de l'évaluation interne a mis en exergue le fait que l'équipe de l'IME s'inscrivait dans une culture de la bienveillance. Toutefois pour améliorer ce point, il apparaît nécessaire d'identifier formellement les risques de maltraitance et de poser une réflexion sur la manière dont la sanction est posée.

Par ailleurs, les risques professionnels sont identifiés mais cela reste informel. La mise en place du document unique permettra une identification formelle de ces risques.

Les axes d'amélioration suivants ont ainsi pu être dégagés :

- ✓ **Poursuivre la culture de la bienveillance** : en s'appuyant sur la pratique des professionnels et des recommandations de bonnes pratiques, il s'agira de mettre en place une formation sur la bienveillance/maltraitance et de poser une réflexion sur la manière dont la sanction est posée.
- ✓ **Identifier les risques professionnels** : à travers la mise en place du document unique (obligation réglementaire) mais aussi avec la mise en place d'une formation sur les responsabilités et une analyse des pratiques.

Axe 5

la gestion des ressources documentaires

Lors du déroulement de l'évaluation interne, il est ressorti l'idée de revoir la question de la gestion documentaire. Il est notamment apparu que la fonction de certains outils n'était pas clairement identifiée par tous les professionnels.

Ainsi, les professionnels subissent parfois le décalage entre les enjeux du secteur, le contexte environnemental et l'organisation interne. C'est pourquoi il est important de contextualiser les choses.

Les actions de correction de cet axe stratégique se déclinent en deux niveaux, à savoir :

- ✓ ***L'élaboration d'un répertoire des documents institutionnels validés*** : les actions proposées dans ce cadre consistent à s'assurer que chaque professionnel a, à disposition, les outils institutionnels validés. Les actions posées ici doivent permettre aux professionnels de s'approprier le contexte des évolutions relatives aux outils et à l'organisation, de créer de l'échange, du débat au sein des réunions

Axe 6

la qualité de l'accompagnement, la garantie des droits

Au regard des résultats de l'évaluation interne, il s'est avéré que l'accompagnement était de qualité. En effet, les professionnels tendent toujours à concilier la personnalisation de l'accompagnement (dans le strict respect des droits des usagers) avec la nécessaire gestion du collectif. Les paradoxes de cette nature sont bien identifiés.

Le point qui demanderait à être amélioré s'opère ici au niveau suivant :

- ✓ ***former les services généraux sur la question des droits des usagers***